



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent du patrimoine canadien

CHPC • NUMÉRO 013 • 1^{re} SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 27 septembre 2006

Président

M. Gary Schellenberger

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent du patrimoine canadien

Le mercredi 27 septembre 2006

• (1530)

[Traduction]

Le président (M. Gary Schellenberger (Perth—Wellington, PCC)): La treizième séance du Comité permanent du Patrimoine canadien est maintenant ouverte.

Nous accueillons aujourd'hui des témoins de la Société Radio-Canada. Conformément à l'article 108(2) du Règlement, nous faisons une étude sur le présent mandat de la Société Radio-Canada.

J'espère que nous pourrions nous en tenir à l'ordre du jour concernant le mandat. J'espère que ce sera là notre objectif.

Nous souhaitons la bienvenue à M. Rabinovitch qui est le président directeur général et président du conseil d'administration.

Monsieur Rabinovitch, vous avez la parole.

[Français]

M. Robert Rabinovitch (président-directeur général, président par intérim du Conseil d'administration, Société Radio-Canada): Merci, monsieur le président. Membres du comité, merci de nous avoir invités. C'est la première fois que nous avons l'occasion de vous rencontrer à ce comité. J'espère avoir un véritable dialogue avec vous aujourd'hui. Pour ce faire, nous ferons seulement de brefs commentaires, après quoi nous aimerions répondre à vos questions.

Je suis accompagné aujourd'hui de Sylvain Lafrance, le vice-président principal du service français, de Mme Jane Chalmers, la vice-présidente des services de radio anglaise, et de Richard Stursberg, le vice-président principal de la télévision anglaise.

[Traduction]

Vous nous avez demandé de vous parler de notre mandat, et c'est ce que nous ferons, et j'espère que nous aurons un échange à ce sujet, mais celui-ci est clairement décrit dans la Loi sur la radiodiffusion. Notre mandat est littéralement d'informer, d'éclairer et de divertir le public. Ce vaste mandat nous a été confié il y a seize ans. Depuis, beaucoup de choses ont changé. Voilà pourquoi le Conseil d'administration et moi-même convenons qu'il est essentiel de revoir notre mandat. Nous pensons que cet exercice devrait être fait régulièrement, car c'est le seul moyen d'assurer une adéquation entre nos activités et les attentes des Canadiens à notre endroit.

Voici comment j'ai résumé notre mandat par le passé: créer des émissions audacieuses et distinctives. Des émissions qui reflètent la réalité des Canadiens et des régions. Des émissions rassembleuses qui donnent un sens aux grands événements de la scène nationale et internationale. Des émissions de tous genres, avec une prépondérance pour les nouvelles et les actualités, les dramatiques et la culture, sans pour autant négliger notre responsabilité particulière envers les enfants.

Dans un instant, je demanderai aux vice-présidents des composantes média de vous expliquer en quelques mots comment leurs

services respectifs assument, à leur niveau, ces responsabilités. Mais auparavant, j'aimerais faire deux observations.

Premièrement, d'autres radiodiffuseurs présentent des émissions canadiennes. J'ose dire cependant que nous sommes les seuls à pouvoir les présenter aux heures de grande écoute, quand le public est réellement disposé à les écouter et à les regarder. Nous présentons des histoires canadiennes qui parlent de nos diverses communautés et du pays dans son ensemble. Ces histoires sont présentées en anglais, en français et en huit langues autochtones.

Deuxièmement, la radiodiffusion est une industrie qui connaît une évolution dynamique et draconiennes, littéralement presque au jour le jour. Pour continuer de rejoindre les Canadiens, nous devons être à leur portée au moment et où ils le veulent, c'est-à-dire sur l'Internet, sur le téléphone cellulaire comme nous l'avons fait pour les olympiques, cette année, sur la radio satellite et sur les nouvelles plate-formes émergentes et que l'on est en train de découvrir au moment même où nous nous parlons.

Cela dit, il ne faut pas pour autant négliger les médias traditionnels comme la radio et la télévision qui ne sont pas prêts de disparaître. Produire un contenu canadien et le présenter au moment et là où les Canadiens peuvent en bénéficier nécessite de l'argent, plus que ce que nous pouvons espérer recevoir du gouvernement. Tant que cette situation persistera, nous devons trouver des fonds supplémentaires pour continuer de nous acquitter de notre mandat. Nous devons faire preuve de créativité et d'innovation pour trouver des sources de financement.

Ces fonds supplémentaires proviennent parfois des messages publicitaires. Ils peuvent provenir aussi de nouvelles sources de financement. Voilà pourquoi nous avons déposé cet après-midi auprès du CRTC, dans le contexte de son examen de la politique télévisuelle, un mémoire dans lequel nous proposons que tous les radiodiffuseurs — et pas seulement les chaînes spécialisées — perçoivent dorénavant des droits d'abonnement. De cette façon, CBC/Radio-Canada disposerait de ressources financières précises pour offrir aux Canadiens les services particuliers auxquels ils veulent avoir accès.

Il est important pour nous d'examiner continuellement ce que nous faisons. Nous devons prendre des risques, ce qui signifie que nous ne réussirons peut-être pas à tout coup. Mais nous connaissons aussi des succès. Tous les radiodiffuseurs vous le diront: aujourd'hui, pour suivre la cadence rapide des changements, il nous faut expérimenter de nouvelles plate-formes, faire des incursions dans des genres inexplorés et mettre à l'épreuve de nouveaux concepts d'émissions, sans garantie de succès. Les Canadiens n'attendent de nous rien de moins qu'un renouvellement perpétuel.

J'ai une certitude: le Canada dispose de peu de moyens susceptibles de jeter un pont entre les habitants d'un pays aussi étendu, marqué par la diversité culturelle. La radiodiffusion publique en est un.

•(1535)

[Français]

J'aimerais maintenant donner la parole à mon collègue Sylvain Lafrance, qui va nous parler des services français.

M. Sylvain Lafrance (vice-président principal, Services français, Société Radio-Canada): Merci, Robert.

Depuis près d'un an, l'ensemble des services français a été regroupé sous une seule vice-présidence. J'aime dire qu'un des rôles fondamentaux de Radio-Canada, un de nos grands objectifs, est d'améliorer la vie démocratique et culturelle, avec tout ce que cela comporte au XXI^e siècle.

Améliorer la vie démocratique par une information de qualité au XXI^e siècle signifie beaucoup plus qu'au XX^e. C'est la même chose pour la culture. La définition aujourd'hui de ce qu'est la culture est très différente de ce qu'elle était, à cause de la mondialisation, de l'immigration, des nouveaux moyens de communication et pour bien d'autres raisons. Pour ce faire, il faut définir la démocratie et la culture.

Notre plan d'action s'articule autour de trois grands axes qui nous guideront pour les trois ou cinq prochaines années. Le premier axe est naturellement la programmation distinctive et de haute qualité en termes de contenu et de qualité technique. On veut s'assurer d'être toujours à l'avant-garde pour ce qui est de l'ensemble des moyens de distribution de contenu, et d'aider à amener le Canada à l'avant-garde de toutes les formes de distribution de contenu qui puissent exister, pour que les Canadiens continuent à avoir accès à un contenu de qualité qui parle d'eux.

Le deuxième axe est l'intégration de nos services, c'est-à-dire que nous avons intégré l'ensemble de nos services d'information radio, télé et web sous une seule direction. Nous intégrons l'ensemble de nos activités de gestion également, parce que nous croyons que la meilleure façon de faire face aux transformations technologiques et à l'ensemble des nouvelles plateformes est de créer une marque très forte, qui est celle du diffuseur public, qui porte des valeurs très fortes et qu'on va pouvoir transporter maintenant sur l'ensemble des nouvelles technologies de distribution. Donc, l'axe intégration des services est pour nous un axe extrêmement important.

Le troisième axe est celui de la gestion des personnes, autant de nos employés que des milliers de personnes qui collaborent avec Radio-Canada — des musiciens, des artistes, des auteurs — à la création du contenu que nous diffusons. On veut améliorer l'ensemble des relations, à la fois avec notre personnel et l'ensemble des intervenants qui travaillent chaque jour dans le service public. C'est le troisième grand axe d'action qu'on se donne pour les prochaines années. Tout cela afin d'en arriver simplement à améliorer l'ensemble du contenu et l'ensemble de l'offre aux Canadiens.

On dit souvent que les gens espèrent que Radio-Canada soit tout pour tout le monde, et je réponds souvent que oui, on peut être pas mal tout pour tout le monde, mais pas sur toutes les plateformes en même temps. On a de la radio, de la télé, du web. On a énormément de plateformes différentes, et plus on avance dans le temps, plus il y a fragmentation et plus nous allons choisir les bonnes plateformes au bon moment et pour les bons contenus. Je pense qu'on se donne actuellement les structures et les moyens pour y arriver.

Merci. Je cède maintenant la parole à Jane Chalmers.

[Traduction]

Mme Jane Chalmers (vice-présidente, Radio (anglais), Société Radio-Canada): Bonjour.

Je ne sais pas si c'est la même chose pour vous, mais pour moi, lorsque je cherche un poste à la radio à la maison ou lorsque je suis au volant — avec prudence, en gardant les yeux sur la route — je n'ai même pas besoin de regarder le cadran. Lorsqu'il s'arrête sur la radio de Radio-Canada, on sait qu'il s'agit du radiodiffuseur public. Je pense qu'il est important de souligner également que partout dans le monde, notre programmation est reconnue comme étant l'une des meilleures. On peut nous entendre partout dans le monde entier.

J'ai voulu présenter les choses ainsi car je crois que bon nombre de Canadiens chérissent notre institution. Nous avons entendu, et je sais que bon nombre d'entre vous avez entendu des parents et des amis d'un bout à l'autre du pays dire combien ils aiment écouter certaines de ces excellentes émissions. Ils disent : « Cela me donne le sentiment d'être Canadien. » C'est une expérience partagée.

À la source, la radio anglaise se fonde solidement sur le service local. Nos stations régionales sont là justement pour explorer les histoires et les questions qui intéressent la collectivité, mais également, au niveau culturel, pour exposer, découvrir et présenter une large gamme d'expressions artistiques. Ce qui est unique, c'est qu'on le fait toujours du point de vue des collectivités dans lesquelles se trouvent nos stations. Nos émissions journalistiques et culturelles dont l'excellence, je le répète, est reconnue dans le monde entier sont alimentées et nuancées par le travail qu'accomplissent ces stations locales. Notre objectif à la radio tous les jours est d'offrir la programmation radiophonique de la meilleure qualité possible que peut offrir un service public tant à l'échelle locale, nationale qu'internationale.

Permettez-moi de vous donner un bref aperçu de la portée et de l'ampleur de la radio anglaise. Je crois comprendre que certains membres du comité sont nouveaux, alors j'aimerais pendant quelques instants vous parler de notre service.

Nous exploitons trois réseaux. Nous avons 37 stations au Canada et des bureaux de nouvelles dans 15 stations de plus. Nous produisons 70 000 heures de programmation originale chaque année. Nous diffusons plus de 725 enregistrements de concerts en direct. Nous programmons en anglais et en huit langues des premières nations dans le Nord. Comme je l'ai dit, le plus important pour nous est la programmation locale afin de renforcer notre lien avec les Canadiens dans leur collectivité. Au cours des dernières années, nous avons déplacé davantage de production des réseaux vers les régions. Nous avons élargi la programmation locale, en commençant plus récemment par l'émission pendant la navette en voiture l'après-midi pour rentrer à la maison après le travail — soit une heure supplémentaire — pour refléter la circulation locale et répondre aux besoins des auditeurs.

Nous avons par ailleurs parlé du rôle que chacun de nos trois réseaux doit jouer pour atteindre cet objectif — devenir plus pertinent pour un plus grand nombre de Canadiens — car la radiodiffusion évolue très rapidement. Radio One est un service à grande échelle, qui relie les Canadiens à leur collectivité, à leur pays et au monde entier, grâce à un large choix d'émissions journalistiques, culturelles et divertissantes. Radio Two est notre service de musique pour adultes, et met l'accent sur la musique classique, le jazz et les arts. Radio Three est un service de musique contemporaine qui s'adresse aux jeunes adultes.

Comme nous en avons déjà parlé, nous voulons être plus pertinents, ce qui nous amène à de nouvelles plate-formes, notamment les satellites, la baladodiffusion et d'autres formes de diffusions numériques. Nous sommes en train de développer une nouvelle génération d'auditeurs car nous sommes à la fine pointe de ces nouvelles plate-formes. La baladodiffusion en est un exemple. C'est un énorme succès pour nous et je dirais, pour le contenu canadien. Chaque semaine nous avons 200 000 téléchargements, et nous le savons en grande partie en raison de la rétroaction. Ce sont de nouveaux auditeurs qui découvrent le contenu que bon nombre d'entre nous écoutons à la radio par d'autres moyens.

Pour ce qui est de l'avenir, nous voulons avoir un service radiophonique canadien vibrant qui continue d'offrir des émissions qui se caractérisent par leur créativité, leur profondeur et leur intelligence. Nous voulons un service radiophonique qui célèbre davantage l'expression artistique et culturelle canadienne de grande qualité. Nous allons continuer de rechercher la diversité en tant que valeur de base. Notre vision est celle d'une radiodiffusion en direct, traditionnelle, combinée à un contenu qui met davantage l'accent sur la demande, afin d'atteindre un plus grand nombre de Canadiens, et d'élargir nos engagements à l'égard des collectivités locales partout au pays.

Je conclus en vous disant que cela signifie un plus grand nombre de stations. Il y a 6 millions de Canadiens anglais dans des centres urbains au pays qui ne reçoivent aucun service local et qui n'ont pas un accès constant à nos ondes nationales. Il s'agit là d'un vide inacceptable pour nous dans notre service.

Richard.

•(1540)

M. Richard Stursberg (vice-président principal, Télévision (anglais), Société Radio-Canada): Merci, Jane.

C'est un plaisir d'être ici.

À la télévision anglaise, nous avons un objectif qui est très simple: offrir une programmation qui touche davantage les Canadiens, une programmation qui est importante pour eux et qu'ils veulent intégrer à leur vie quotidienne.

Le Canada anglais est le seul endroit dans le monde industrialisé où les citoyens regardent surtout des émissions provenant d'un autre pays. Nous avons apporté des changements qui, nous l'espérons, nous permettront de diffuser davantage d'émissions, et de meilleures émissions, conçues par les Canadiens, à l'intention des Canadiens, et qui concernent les Canadiens. Nous avons fait des nominations clés dans d'importants domaines d'émission, notamment les arts et le divertissement, le divertissement factuel et les documentaires. En fait, le nouveau chef des documentaires, Mark Starowicz a reçu la semaine dernière le prix de la gouverneure générale pour les arts de la scène.

Comme d'autres grands diffuseurs, nous allons passer à une grille horaire de 24 heures afin que les Canadiens puissent regarder les émissions qu'ils veulent regarder quand ils le veulent. Nous avons adopté une nouvelle approche afin de développer des émissions qui mettent davantage l'accent sur des séries de longues affiches afin de nous assurer une plus grande loyauté de la part des téléspectateurs.

Je pense que nos efforts commencent à porter fruit. Nous avons de nouvelles émissions, notamment *Intelligence*, une série sur le crime et l'espionnage, et la série de comédie en 20 épisodes Rumeurs ou *Rumours* en anglais — qui a été un très grand succès et qui est toujours un grand succès à la télévision de Radio-Canada. Nous avons une nouvelle émission de style de vie animée par

Gillian Deacon et nous avons redéveloppé *The Hour* avec George Stroumboulopoulos à 23 heures à la principale chaîne de télévision.

Nous avons créé un nouveau créneau pour les documentaires indépendants et les documentaires maisons sur la grille horaire de la principale chaîne à l'heure de grande écoute, soit à 20 heures le jeudi soir. Nous continuons également notre tradition qui consiste à commander des adaptations dramatiques des oeuvres littéraires et des pièces de théâtre canadiennes de grande qualité, avec des projets qui se fondent sur *The Robber Bride*, de Margaret Atwood, *The Englishman's Boy*, de Guy Vanderhaeghe et *St. Urbain's Horseman*, de Mordecai Richler, qui sont tous en production à l'heure actuelle.

Mais nous avons toujours beaucoup de travail important à faire. Les nouvelles plate-formes, les nouvelles technologies, et un auditoire de plus en plus diversifié et exigeant réclament que nous évoluions. Nous ne pouvons plus nous considérer uniquement comme un télédiffuseur. Nous sommes producteurs et distributeurs de contenu, et il nous incombe de transmettre ce contenu aux Canadiens par le média de leur choix.

Dans la même veine, nous sommes également en train de voir comment les informations à la télévision anglaise devraient évoluer face aux changements qui s'opèrent dans le monde des médias. Les informations télévisées de Radio-Canada sont la pierre angulaire du service que nous offrons à tous les Canadiens, et nous voulons en faire un produit encore plus exceptionnel. Nous allons donc établir un plan stratégique triennal pour les informations de la télévision anglaise que nous espérons pouvoir mettre en oeuvre au début de 2007.

Nous tentons de mettre en place des changements importants à la télévision anglaise, et ce n'est pas toujours facile ni sans risque. Certaines émissions seront un échec. Certaines idées n'aboutiront à rien, mais si nous voulons avoir un télédiffuseur national public qui soit pertinent, si nous voulons que les Canadiens veuillent intégrer notre service à leur vie quotidienne, alors nous devons les écouter et leur offrir les émissions qu'il veulent, et cela veut dire prendre des risques. Nous croyons être sur la bonne voie qui nous permettra justement de le faire.

Merci beaucoup.

•(1545)

Le président: Très bien. Y a-t-il des questions?

L'hon. Mauril Bélanger (Ottawa—Vanier, Lib.): Combien de temps avons-nous chacun, monsieur le président?

Le président: Cinq minutes.

L'hon. Mauril Bélanger: Cinq minutes? Nous allons décider de l'avenir de Radio-Canada en si peu de temps?

Monsieur le président, ma question ne portera pas sur la programmation, mais un préambule s'impose.

Lors de la dernière législature, notre comité s'est penché longuement sur la rediffusion au Canada et sur Radio-Canada en particulier. On semblait s'être entendu ici sur la nécessité de procéder à un examen du mandat de Radio-Canada. La ministre, lorsqu'elle siégeait dans l'opposition, était d'accord, et comme ministre, elle était toujours d'accord. Puis, en juin, tout s'est arrêté. Pour une raison quelconque, on a décidé quelque part qu'on ne procéderait pas à l'examen du mandat de Radio-Canada, ce qui est malheureux, parce que tout le monde semblait assez bien disposé du moins pour y jeter un coup d'oeil.

J'imagine que cela se fera un jour. Il faut que cela se fasse. C'est pour cette raison que je pose ma question.

J'aimerais savoir quels éléments, à votre avis, devraient être inclus dans l'examen du mandat. Que faut-il examiner au minimum, et qu'est-ce qui serait bon d'examiner? Par exemple, en ce qui concerne l'orientation générale de Radio-Canada, nombreux sont ceux qui sont obsédés par la diminution ou l'augmentation de la publicité, y compris notre premier ministre. Et quelle formule de financement devrait-on examiner également pour soutenir l'orientation que nous voulons lui imprimer? Quelle place doit-on accorder à la technologie dans l'étude du mandat, et quelle doit être la relation de Radio-Canada avec les autres radiodiffuseurs, ou la relation de Radio-Canada avec le CRTC? Cet examen devrait-il être réglementaire ou législatif?

J'aimerais avoir votre avis... Je comprends que vous n'aurez pas assez de temps pour répondre à tout cela, je vous prie donc de dire ce que vous pouvez dire, mais aussi de nous transmettre certains documents, certaines de vos réflexions sur papier, à nous tous, parce que j'imagine que nous allons poursuivre cet examen qui se fera bien un jour.

Quels sont donc les éléments au minimum qui, à votre avis, devraient être examinés dans le cadre d'une telle étude, et quels sont ceux qu'il serait bon d'examiner?

• (1550)

M. Robert Rabinovitch: La question est immense. J'aurai du mal à vous donner une réponse complète, mais je crois que vous avez abordé certains des éléments les plus importants d'un tel examen.

Personnellement, je crois que cet examen doit être complet. L'un des aspects les plus difficiles de la radiodiffusion, c'est l'interaction entre les éléments. Si vous renoncez à la publicité, vous renoncez alors peut-être aussi à la programmation sportive.

Je ne suis pas sûr qu'un tel examen doive porter sur des types particuliers de programmation, mais il doit sûrement porter sur des questions comme la programmation régionale, la programmation locale et la programmation nationale. La loi en fait mention, mais pour le moment, les fonds dont nous disposons ne nous permettent pas de faire tout cela en plus d'assurer tous nos services.

L'autre réalité, c'est que la technologie évolue radicalement. Certains croient que l'IPTV, ou le protocole Internet pour la télévision, c'est l'avenir. Les gens pourront choisir le service qu'ils veulent, quand et comment ils le veulent, et choisir l'émission qu'ils veulent regarder. Il existe déjà aux États-Unis une situation où des programmes sont diffusés, qui presque le lendemain, pour la somme de 99c on peut acheter l'accès à sa propre émission. Vous pourrez donc la regarder quand vous voudrez.

Tout le concept avec lequel nous avons grandi et qui a donné lieu aux lois de 1968 et de 1991, qui étaient essentiellement fondées sur des services linéaires — la radio et la télévision, et l'anglais, le français et les langues autochtones — doit faire l'objet d'une discussion, et c'est le cas. Ce faisant, je crois que nous devons nous interroger sur le rôle que doit jouer le diffuseur public dans ce contexte. On doit donc se demander quel est le meilleur moyen de financer le rôle du diffuseur public.

Je crois personnellement que cet examen doit se faire régulièrement, comme c'est le cas au Royaume-Uni. Lorsque le gouvernement définit la portée de cet examen — qui est une sorte de contrat avec les Canadiens — l'examen doit aussi définir dans quelle mesure le gouvernement est prêt à financer les services dont il veut confier la prestation au diffuseur public.

Je n'essaie pas d'esquiver vos questions parce que je pense qu'elles sont extrêmement importantes. Ce sont les bonnes questions à poser. Mais comme je l'ai dit plus tôt, nous pouvons dépasser le cadre de ces questions et aborder celle du régional par rapport au local. Il se pose ensuite la question de savoir si nous pouvons faire cela dans tous nos services. Nous croyons que tous les services pour lesquels les Canadiens veulent une programmation qu'il s'agisse des nouvelles, de l'actualité, des dramatiques et d'autres émissions — doivent être offerts aux Canadiens. Nous pensons que nous devons être là parce que les Canadiens vont choisir, et chacun va choisir divers moyens d'y parvenir.

Pardonnez-moi de m'être attardé un peu là-dessus, mais la question est tellement importante.

La question de l'iPod est très intéressante. Notre auditoire pour la radio rejoint les plus de 50 ans. Mais, contrairement à ce qu'on nous a parfois reproché, nous n'avons pas besoin de diminuer le niveau de notre radio pour rejoindre un jeune auditoire. Au contraire, ce jeune auditoire — mes enfants — seraient insultés si on leur disait qu'il faut abaisser le niveau de notre radio pour les rejoindre. Ce que l'on constate avec l'iPod, c'est que les jeunes découvrent certaines de nos émissions de radio plus complexes, comme *Quirks & Quarks* and *Ideas*. Ce sont les émissions qu'ils téléchargent de chez nous.

Ils peuvent télécharger leur musique de Radio Three, mais ils peuvent aussi la trouver ailleurs.

Mais ce que nous faisons, c'est créer un nouveau créneau pour le 18 à 35 ans et leur donner accès à nos émissions, et ainsi, ils ne sont pas obligés d'écouter *Quirks & Quarks* and *Ideas* à midi. Ils peuvent écouter cette émission quand ils le veulent, comment ils le veulent.

Ce sont toutes ces questions sur lesquelles il faut se pencher quand on procède à l'examen du mandat.

Le président: Merci, monsieur.

Monsieur Kotto.

[Français]

M. Maka Kotto (Saint-Lambert, BQ): Merci, monsieur le président.

Pour commencer, permettez-moi de féliciter la SRC, radio et télévision, pour la qualité de ses récentes émissions. Nous avons pu l'apprécier ces derniers temps, du moins depuis la dernière fois que nous nous sommes vus. Nous avons constaté une évolution plutôt positive. De plus, nous écoutons nos commettants, et de ce côté, les échos sont très positifs. Vous êtes dans la bonne voie.

Cela dit, j'aimerais savoir où en sont les choses à l'interne par rapport au point où nous en étions quand nous nous sommes quittés la dernière fois. Est-ce que les choses vont mieux, du côté des syndicats? Où en êtes-vous sur le plan des relations de travail?

• (1555)

M. Sylvain Lafrance: Je peux affirmer que cela va plutôt bien. C'est un des trois grands axes où on veut qu'il y ait amélioration. Au cours des derniers mois, on a signé deux importantes conventions collectives dont le taux d'acceptation a été assez élevé. De part et d'autre, on a fait preuve de beaucoup de maturité. À l'heure actuelle, nous négocions avec le syndicat des réalisateurs, mais rien ne nous porte à croire qu'il pourrait y avoir un problème particulier. Il y a beaucoup de négociations avec les syndicats d'artistes. On reste aussi en contact avec la guilde. On a souvent la perception que la guilde représente les anglophones et que les syndicats du Québec représentent les francophones, mais ce n'est pas tout à fait exact. En fait, la guilde représente tous les employés qui sont à l'extérieur des régions du Québec et de Moncton. Nous avons donc des relations et des discussions régulières avec la guilde sur les points qui peuvent survenir sur le plan de la gestion des services français.

Globalement, je pense que cela va plutôt bien.

M. Maka Kotto: J'ai une tonne de questions à vous poser, mais on a très peu de temps. Je sais que M. le président me surveille du coin de l'oeil. Je vais vous poser des questions simples.

La radio et la télévision publiques ont-elles encore leur place, à l'ère de la mondialisation?

M. Sylvain Lafrance: Plus que jamais, parce que la seule façon, à mon avis, de maintenir des espaces crédibles serait d'avoir des grandes marques crédibles, et la seule façon d'obtenir des contenus canadiens solides sera d'avoir des entreprises capables d'en produire.

Je vous mentionnerai de simples exemples en ce qui a trait aux services français. À l'heure actuelle, la seule entreprise de média de masse capable de desservir les francophones à l'extérieur du Québec est Radio-Canada. La seule entreprise de média de masse capable de parler de l'ensemble du territoire canadien est Radio-Canada. La seule entreprise de média de masse capable d'ouvrir les portes du monde aux citoyens francophones du Canada est le service français de Radio-Canada. À mon avis, c'est extrêmement important. Plus il y aura de fragmentation, plus il y aura d'information dont on ne connaîtra pas la fiabilité, plus il sera important que l'on ait des diffuseurs extrêmement forts et crédibles, et les diffuseurs publics en feront partie. C'est un enjeu majeur de démocratie et de culture. C'est un enjeu majeur pour des questions sociales importantes comme la cohabitation culturelle et la compréhension des grands problèmes internationaux.

Le service public sera toujours un gage de qualité en ce sens et il sera plus utile que jamais au XXI^e siècle, beaucoup plus utile qu'il ne l'a été au XX^e siècle, selon moi.

M. Maka Kotto: Nous connaissons votre mandat. Nous ne nous attarderons donc pas sur ce sujet, mais avez-vous, objectivement, les moyens adéquats pour le remplir?

M. Sylvain Lafrance: Cela dépend. Comme je le disais un peu plus tôt, certaines personnes veulent que Radio-Canada soit tout pour tous. Par exemple, dans les régions, on nous demande beaucoup. Quant à la couverture de la scène internationale, on aurait besoin de beaucoup plus de moyens pour le faire convenablement, mais naturellement, on n'a pas les moyens dont disposent beaucoup d'autres grandes radios publiques internationales. Si on considère ce qui est versé par habitant au Canada au service de radiodiffusion publique, c'est beaucoup moins que dans beaucoup d'autres pays.

Nous pourrions offrir une programmation de qualité encore supérieure si nous avions des moyens plus grands. Cela dit, je pense

que compte tenu des moyens dont nous disposons, nous produisons une radio et une télévision publiques de qualité.

M. Maka Kotto: Certains organismes financés par Patrimoine canadien ont connu des difficultés récemment avec le nouveau gouvernement. Dans votre cas, au printemps, vous deviez présenter une demande pour des crédits supplémentaires. Disposez-vous de délais suffisants? Cela a-t-il été fait?

M. Robert Rabinovitch: Nous n'avons pas demandé de crédits supplémentaires, et le Conseil du Trésor a étudié cela la semaine passée. Pour la sixième année consécutive, on nous a accordé 60 millions de dollars pour la programmation avec le secteur privé. On nous a donné le même montant d'argent et la même augmentation de 60 millions de dollars, une année à la fois.

M. Maka Kotto: J'ai d'autres questions d'ordre économique. Certaines rumeurs — j'ai encore des relations dans le milieu de la production — ont été portées à ma connaissance. On dit que vous avez des difficultés avec le Fonds canadien de télévision. Pouvez-vous développer ce sujet?

• (1600)

M. Sylvain Lafrance: Tous les diffuseurs pourraient parler de difficultés de fonctionnement, c'est-à-dire certaines contraintes qui nous sont imposées, par exemple, pour la négociation des droits. Quand on se présente devant le Fonds canadien de télévision, on ne peut négocier que les licences, on ne peut pas négocier d'autres droits, liés à d'autres plateformes. Cela ne correspond pas, à mon avis, aux besoins du XXI^e siècle. Lorsque nous décidons de nous engager dans une production importante, il est important de savoir de quelle façon nous pourrions l'exploiter. Pourra-t-on l'exploiter en DVD, en baladodiffusion, à la radio ou sous une autre forme?

À l'heure actuelle, d'énormes contraintes sont liées au Fonds canadien de télévision. Pour nous, ces contraintes sont de moins en moins acceptables. Si on investit de grandes sommes pour produire, par exemple, l'émission *Rumeurs*, il faut qu'on puisse savoir ce que l'ensemble des plateformes va nous rapporter. De telles contraintes créent, à mon avis, de grandes difficultés et ne correspondent pas à l'environnement vers lequel on se dirige.

[Traduction]

Le président: Merci.

Monsieur Angus.

M. Charlie Angus (Timmins—Baie James, NPD): Je vous remercie beaucoup d'être revenu témoigner au comité du patrimoine.

J'aimerais reprendre la question de mon collègue sur l'étude du mandat parce que nous croyions comprendre qu'avec notre nouvelle ministre, l'étude du mandat serait une de nos premières missions. Vous avons la ferme impression que l'étude du mandat allait être annoncée à Banff, puis tout à coup, il n'en a plus été question. Vous attendiez-vous à une étude du mandat au printemps? Qu'est-ce que la ministre vous a dit au sujet de cette étude du mandat qui ne se fera pas?

M. Robert Rabinovitch: On ne nous a jamais donné la date précise à laquelle le mandat serait été étudié, mais j'en ai discuté avec la ministre, laquelle a déclaré publiquement qu'elle voulait procéder à cette étude de notre mandat.

Il y a deux autres études qui se font en ce moment, et j'imagine qu'elle aimerait avoir des informations sur ces études, surtout celle en vertu de l'article 15 qu'elle a commandée au CRTC — autrement dit, elle veut qu'on lui dise ce qui se passe et ce qui s'est fait et ce à quoi on peut s'attendre d'un point de vue technologique. Elle devrait recevoir ce rapport d'ici le 14 décembre, et j'imagine que cela pourrait en fait enrichir l'étude du mandat dans la mesure où l'on aura plus de détails — et c'est ce que je disais plus tôt à votre collègue — sur les changements technologiques qui se produisent en ce moment et qui pourraient améliorer le type de questions qu'elle pourrait poser dans le cadre de l'étude de notre mandat.

M. Charlie Angus: Monsieur Rabinovitch, vous vous retrouvez une fois de plus à occuper le poste de PDG et de président du conseil d'administration. La ministre vous a-t-elle dit quand on nommera un nouveau président? Est-ce qu'on a une idée de la manière dont on va nommer cette personne?

M. Robert Rabinovitch: Seul le gouvernement en décidera, monsieur, je n'en ai pas la moindre idée.

M. Charlie Angus: Mais avez-vous parlé à la ministre?

M. Robert Rabinovitch: J'en ai seulement parlé avec la sous-ministre, qui m'a dit qu'à son avis, il se peut que le gouvernement agisse bientôt. Il va agir avec la hâte qui s'impose, comme on dit. Honnêtement, je ne sais pas quand, et nous allons régler notre conduite en conséquence.

M. Charlie Angus: Parlez-vous souvent à la ministre, ou faites-vous affaire avec ses collaborateurs?

M. Robert Rabinovitch: Je parle à la ministre de temps en temps. Il n'est pas normal pour le président de Radio-Canada de parler régulièrement avec la ministre, étant donné que nous sommes un organisme autonome. Je parle de temps en temps à la sous-ministre — et elle me parle à moi aussi — de ce qui se passe au sein du gouvernement.

M. Charlie Angus: Merci.

Je ne veux pas critiquer les décisions, parce que, comme vous l'avez dit, à la télévision, il faut prendre des risques; mais lorsque nous nous sommes rencontrés en octobre, vous m'avez dit catégoriquement « Nous ne faisons pas de télé-réalité. Les autres en font, mais pas nous. » J'avais la nette impression que cela faisait partie de votre mandat en vu de donner un cadre à la télévision. Ensuite, cet été, on a diffusé *The One* au lieu de diffuser *The National*. Ceci a fait sensation au pays, mais au bout de deux semaines, c'était un échec. Personnellement, peu m'importe si ce fut un échec ou non, ce qui m'intéresse c'est le fait que nous avions très bien compris au comité que CBC avait très clairement défini ce qu'elle faisait et ne faisait pas. Je voudrais savoir s'il y a eu un changement radical depuis six ou sept mois, soit entre le moment où vous avez décidé de diffuser ce programme et le moment où on nous a dit qu'il n'y aurait pas de télé-réalité.

M. Robert Rabinovitch: J'avoue, monsieur, que j'ai donné une réponse très claire à une question très ambiguë, et je voulais dire par là un certain type de télé-réalité. J'ai certainement dit ce que j'ai dit, mais je parlais surtout d'un certain type de télé-réalité qui, d'après moi, ne convient pas à un diffuseur public. Mais au moment où je disais cela, nous étions en train de diffuser des programmes comme *The Greatest Canadian*, qui était de la télé-réalité. Nous avons diffusé *Kraft Hockeyville* et actuellement, nous diffusons un programme intitulé *The Great War*. Ce sont des programmes de télé-réalité. Mais nous refusons de diffuser des programmes tels que *Fear Factor*, *Extreme Makeover*, et *Survivor*, et des programmes spéciaux qui mettent en vedette la chirurgie plastique, le sexe, l'humiliation, et la

consommation d'insectes. La réponse que j'avais donnée était trop générale, parce que nous étions effectivement en train de diffuser certains types de programmes de télé-réalité. Tout simplement, je pense que nous devons nous efforcer à faire preuve de bon goût.

• (1605)

M. Charlie Angus: Dans le contexte de la décision au sujet de *The One*, cette émission américaine qui n'a pas très bien réussi aux États-Unis, faisons-nous de la télé-réalité canadienne? La réalité américaine nous intéresse-t-elle? Évidemment, nous n'allons faire d'émissions sur la consommation d'insectes, mais selon quels critères allons-nous distinguer entre la bonne ou la mauvaise télé-réalité aux fins de CBC?

M. Robert Rabinovitch: Nous allons diffuser des programmes de télé-réalité, car j'estime que c'est important. La télé-réalité doit bien avoir sa raison d'être. C'est maintenant pour moi l'occasion idéale pour passer la parole à Richard, qui vous donnera une réponse plus détaillée.

M. Richard Stursberg: Cela pourrait peut-être intéresser les gens de parler de la controverse au sujet de l'émission *The One*, car je pense parfois que cela a été plutôt mal compris.

The One est une émission qui au Canada français était connue sous le nom de Star Académie, qui y a eu beaucoup de succès, et qui a été présentée sur notre réseau. Cela a été un grand succès également à la BBC, par exemple. Il s'agit essentiellement d'une émission qui célèbre les jeunes talents. On rassemble un groupe de jeunes qui ont du talent, on les forme, il y a un concours pour voir lequel a le plus de talent. Il s'agit donc de promouvoir le talent.

Les émissions du type Star Académie ont été présentées dans des pays partout dans le monde — par les télédiffuseurs publics, les télédiffuseurs privés, avec beaucoup de succès. Nous avions donc songé à faire une émission canadienne en anglais du genre Star Académie. Ce qui est arrivé, c'est qu'entre temps, ABC aux États-Unis a décidé de faire la même chose et de présenter une émission du genre Star Académie. Nous avons pensé: « Eh bien, c'est bien; c'est intéressant. » Les Américains allaient le faire d'une façon légèrement différente. Ils allaient présenter cette émission pendant l'été, et nous avons eu l'intention de le faire à la fin de l'automne.

Nous avons donc acheté l'émission américaine, car nous pensions qu'ainsi cela aurait deux ou trois avantages pour nous, notamment de nous permettre en quelque sorte d'éduquer le public canadien anglais sur la façon dont fonctionne ce genre d'émissions; deuxièmement, que cela nous donnerait l'occasion d'apprendre ce qu'ils ont fait de bien et ce qu'ils ont fait de mal; troisièmement, que ce serait pour nous une excellente occasion de promouvoir l'émission canadienne qui serait présentée à l'automne.

Lorsque nous avons acheté l'émission, la seule façon pratique pour nous de la présenter était de substituer simultanément l'émission américaine présentée sur la chaîne ABC et de superposer notre signal. En faisant cela, nous ne contrôlons pas l'heure à laquelle les Américains veulent présenter l'émission. Nous n'avons aucun contrôle là-dessus. Ils présentent l'émission, et nous devons la présenter à l'heure qu'ils ont choisie. C'est donc ce qui s'est produit. Ensuite, malheureusement, pour être tout à fait honnête avec vous, ABC a en quelque sorte bâclé cette émission et a aussi décidé de la présenter à une heure qui nous a obligés de déplacer le créneau horaire traditionnel de l'émission *The National*. C'est plus ou moins ce qui s'est produit.

Naturellement, nous n'aimions guère être obligés de déplacer *The National*, pour quelque raison que ce soit, s'il y a moyen l'éviter. Nous avons donc tenté de nous assurer que *The National* était disponible sur Newsworld — donc l'émission était présentée à 21 heures sur Newsworld, à 22 heures sur Newsworld et à 23 heures sur la chaîne principale — et nous avons ensuite tenté de diriger le plus possible les gens vers Newsworld afin de nous assurer que personne ne rate cette émission. Je pense que nous avons fait un assez bon travail puisque, comme il est intéressant de le constater, les cotes d'écoute pour *The National* les soirs où l'émission *The One* était présentée étaient plus élevées que pour la moyenne pendant le reste de l'été. Nous sommes donc d'avis que nous avons appris quelque chose. Cela a raisonnablement bien marché.

Cela dit, naturellement, lorsqu'on parle d'une émission comme *The National*, on veut limiter le plus possible de la déplacer, car c'est fondamental pour le Canada anglais.

• (1610)

Le président: Merci beaucoup. Vous avez un peu dépassé le temps qui vous était alloué, mais...

Monsieur Lukiwski, vous avez la parole.

M. Tom Lukiwski (Regina—Lumsden—Lake Centre, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Monsieur Rabinovitch, je vous remercie d'être ici.

Je voudrais aborder une question plus précise et parler d'un incident qui, à mon avis, ne correspond certainement pas à votre mandat. Permettez-moi de commencer par vous parler d'une situation hypothétique.

Supposons un instant qu'on ait fait un film. Le film se passe en 2006 et est au sujet de la Société Radio-Canada. Dans ce film, il y a un personnage qui joue le rôle du président de la Société Radio-Canada, et son nom dans le film est Robert Rabinovitch. Ce personnage est présenté dans le film comme étant membre du Ku Klux Klan et, manifestement, monsieur, vous ne l'êtes pas. Ce personnage est présenté dans le film comme étant un alcoolique, et je ne peux que supposer, monsieur, que ce n'est pas votre cas. Par ailleurs, ce personnage dans le film, qui est hypothétique, est présenté comme étant corrompu, quelqu'un qui participe à de nombreuses activités illicites. Je ne peux que supposer, monsieur Rabinovitch, que si ce film était présenté, vous seriez tout à fait offensé par la façon dont vous seriez représenté et par le fait que votre réputation serait ternie, surtout parce que bien des gens considéreraient que ce film présente les faits.

Naturellement, monsieur, je ne vais pas vous demander de faire des observations sur une production hypothétique, mais comme vous le savez bien, il y a eu un cas très semblable à celui-ci qui n'était pas hypothétique mais qui était bien réel. Je veux parler d'un film qui a été présenté à la télévision anglaise de la Société Radio-Canada et qui s'intitulait *Prairie Giant: The Tommy Douglas Story*. Dans ce film, le personnage de l'honorable James Gardiner, un ancien premier ministre libéral de la Saskatchewan un ancien ministre du cabinet libéral, et en fait celui qui a été je pense le plus longtemps ministre de l'Agriculture dans toute l'histoire du Parlement canadien, était présenté exactement comme je l'ai décrit dans ce film hypothétique.

Je n'ai jamais eu le privilège de rencontrer M. Gardiner, mais aux dires de tous, c'était un homme à principes et de grande moralité, un homme qui s'est opposé au Ku Klux Klan en Saskatchewan dans les années 30, alors qu'il n'était pas populaire de le faire. Cet homme n'était pas un alcoolique; en fait, le caractère de cet homme a été si

mal dépeint dans ce film qu'à de nombreuses occasions sa famille a communiqué, ou du moins tenté de communiquer avec votre organisation pour corriger cette situation.

Ma question, monsieur Rabinovitch, est la suivante : comment ce film, qui, il est clair, représente de façon inexacte la réputation d'un grand Canadien, peut-il éclairer les Canadiens, particulièrement les élèves dans les écoles? À ce moment-ci, il existe plus de 10 000 exemplaires sur DVD du film *Prairie Giant: The Tommy Douglas Story*, qui se trouvent entre les mains des Canadiens dans des bibliothèques et des écoles.

Je sais que la télévision anglaise de la Société Radio-Canada a tenté de corriger la situation. Tout à votre crédit, vous avez décidé d'annuler une rediffusion de ce film en juin, mais très peu a été fait à mon avis à part cela. Il y a eu en fait aucune mise en garde à ce sujet. Je ne sais pas si la télévision anglaise de la Société Radio-Canada a l'intention de rediffuser ce film. Il n'y a cependant pas eu de mise en garde qui satisfasse la famille Gardiner.

Je suis préoccupé du fait qu'en tant que télédiffuseur public national, qui reçoit des fonds publics, vous puissiez présenter un film comme celui-ci qui salit sérieusement la réputation d'un homme qui n'était pas du même côté que moi en politique, mais qui a représenté notre province et notre pays, et ce, très bien. Franchement, monsieur, je pense que c'est une honte. J'ai été consterné lorsque j'ai vu ce film. Je dois dire que mon fils jouait dans ce film et c'est pour cette raison que je m'y suis intéressé, mais lorsque j'ai vu la façon dont on présentait le personnage de M. Gardiner, je n'ai pas hésité un instant à me lever pour protester contre ce que j'estime être un acte intolérable de la part d'un télédiffuseur national.

Je vous demande encore une fois, monsieur, comment la diffusion de ce film peut-elle aider à éclairer les Canadiens, particulièrement les jeunes dans les écoles?

M. Richard Stursberg: Après la première diffusion du film, nous avons reçu des plaintes de beaucoup de gens, pas seulement de la famille Gardiner, nous disant que l'image de James Gardiner dans *Prairie Giant: The Tommy Douglas Story* n'était pas fidèle à la réalité. Ce n'était pas vraiment une question de responsabilité juridique; il s'agissait plutôt de la question que vous avez soulevée: la fidélité. Si vous dépeignez une personne nommément désignée, vous avez l'obligation de reproduire fidèlement sa personnalité, surtout si la personne est morte et ne peut pas défendre.

Après avoir reçu ces plaintes, nous avons demandé à un historien d'une université de l'Ouest spécialiste de la période de visionner le film et de nous dire s'il le trouvait honnête. Il n'avait aucun lien avec les familles Douglas ou Gardiner. Il nous a ensuite présenté des arguments semblables aux vôtres. Il a trouvé le portrait de Jimmy Gardiner malhonnête car il avait en fait lutté pour l'immigration et combattu le racisme et le Ku Klux Klan.

Nous avons donc jugé qu'il nous fallait faire quelque chose. Il a été décidé de ne pas rediffuser le film, pas seulement en juin, mais plus du tout. Nous avons stoppé la distribution du DVD et prévenu ceux qui l'avaient déjà acheté que nous avions des réserves au sujet du portrait de Jimmy Gardiner dans le film.

• (1615)

M. Tom Lukiwski: Merci de vos propos.

Comment avez-vous prévenu les acheteurs du DVD que le portrait qui avait été fait de Jimmy Gardiner n'était pas conforme à la réalité?

M. Richard Stursberg: En fait, peu avaient déjà été achetés; nous leur avons donc envoyé une note. Nous avons ensuite mis fin aux ventes du DVD.

Une chose importante à noter c'est que le film n'appartient pas à CBC mais bien au producteur indépendant qu'il l'a fait. Récemment, nous lui avons dit que nous accepterions tout à fait volontiers de lui rendre les droits de distribution et tout autre droit de présentation et qu'il pouvait en faire ce qu'il voulait. C'est la position que nous avons adoptée.

Je dis cela uniquement pour montrer que nous ne sommes pas en désaccord. L'affaire a soulevé des questions plus vastes qui nous concernent — des questions fort intéressantes auxquelles nous allons réfléchir très sérieusement dans le proche immédiat — sur la façon de tracer la ligne entre la licence artistique nécessaire pour faire quelque chose de convaincant sur le plan dramatique lorsque l'on réalise un document historique et le devoir d'honnêteté envers les personnages qui y sont dépeints. C'est quelque chose que nous prenons très au sérieux et je pense que nous avons essayé de régler un grand nombre des points que vous avez soulevés.

Le président: Votre temps est écoulé. Cela fait sept minutes.

Monsieur Simms est le suivant.

M. Scott Simms (Bonavista—Gander—Grand Falls—Windsor, Lib.): Monsieur Rabinovitch, monsieur Stursberg, monsieur, madame, c'est un plaisir de vous revoir. Vous vous souvenez peut-être que je faisais partie du comité lors de ma dernière session et je vais donc reprendre où j'en étais.

Vous avez dit que dans votre programmation régionale des nouvelles, vous étiez en train de mener un projet pilote — c'est bien de cela qu'il s'agit — dans trois différents marchés: St. John's, Montréal et Edmonton. Le bulletin de St. John's dure maintenant une heure.

Je précise à l'intention des autres membres que je parle du bulletin de l'heure du souper que l'on a ramené à une demi-heure il y a plusieurs années partout au pays. Dans beaucoup de marchés, cela a eu un effet négatif; certains marchés étaient très prospères et ont en pâti. Tel a été le résultat. Diriez-vous que le projet a été couronné de succès?

M. Robert Rabinovitch: Je dirais que celui de Terre-Neuve est un succès et se développe. Les deux autres n'ont pas très bien réussi.

M. Scott Simms: Mais en avez-vous fait?

M. Robert Rabinovitch: Non; nous ne sommes jamais allés plus loin que le stade de la maquette — autrement dit, essayer de monter des émissions qui à nos yeux seraient différentes et distinctes. Dans les deux marchés, nous avons travaillé avec les gens mais nous n'avons jamais eu la conviction d'avoir fait les progrès nécessaires pour avoir une émission distincte et différente.

M. Scott Simms: Comment mesurez-vous le succès alors? De toute évidence, à strictement parler, vous pourriez dire que dans le secteur privé, c'est le nombre de téléspectateurs.

M. Robert Rabinovitch: Dans notre cas — parce que je pense que nous devons partir du point de vue que le secteur privé fait ceci très bien — nous avons dû nous demander qu'est-ce qui est particulier, différent, où sont les trous, et quel genre de programmation nous pourrions faire qui serait différente et qui correspondrait à notre mandat de service public.

Notre conclusion c'est que nous n'avions pas, pour être honnête, la compétence pour faire les choses de manière différente et distincte et avoir la chance d'attirer un vaste auditoire. Je ne vais pas dire que

cela va attirer un grand auditoire, mais si je peux terminer, la conséquence c'est que nous sommes revenus à la case départ — et M. Stursberg pourra vous en parler un peu — et nous sommes en train de réévaluer tout ce que nous faisons en informations locales et régionales.

M. Scott Simms: Vous faites une réévaluation échelonnée sur une certaine période, j'imagine. Comment allez-vous vous y prendre? D'une manière très semblable à ceci? Je pose la question parce que je me demande comment vous avez mesuré le succès d'une émission qui n'a jamais été portée à l'antenne.

• (1620)

M. Robert Rabinovitch: Eh bien, vous pouvez, monsieur le député, mesurer le succès d'une émission parce que vous la regardez. Nous faisons des maquettes complètes. Vous faites l'émission et vous la regardez et vous dites qu'elle n'est pas assez différente, pas unique en son genre, et que nous ne sommes pas prêts à investir dans l'émission pour passer à l'étape suivante. Il faut procéder par étape et vous arrivez à la conclusion après une analyse, après l'avoir regardée, que vous n'avez pas un produit qui va marcher. C'est pourquoi beaucoup d'émissions ne sont jamais portées à l'antenne évidemment pas de succès parce qu'à l'étape du développement de l'émission on s'aperçoit que le tout n'est pas homogène.

M. Scott Simms: Oui, je comprends cela quand il s'agit d'une dramatique, mais moi-même j'ai quelques antécédents dans les nouvelles, et je trouve cela difficile. La question reste: allez-vous vous servir du même paradigme pour la prochaine...?

M. Richard Stursberg: Je suis très préoccupé par la situation des bulletins de nouvelles locaux. Les émissions locales d'informations de la CBC régressent depuis 15 ans, quelle qu'en soit la raison. En revanche, on sait une chose ou deux à propos du téléspectateur canadien: l'actualité locale a pour lui une importance exceptionnelle.

Nous avons réalisé ces projets pilotes l'an dernier et nous avons essayé de voir si on pouvait essayer de comprendre. Ce que nous avons fait quand, comme Bob l'a dit, nous avons testé, c'est de le montrer à des gens; nous avons pris des groupes témoins et essayé de voir quelles formules marchaient et lesquelles ne marchaient pas. Une a marché; les autres pas.

Nous comprenons que ce que nous devons faire c'est penser à l'orientation générale des nouvelles à CBC, pas seulement en ce qui concerne les actualités locales mais aussi — comme Bob le disait tout à l'heure — le fait que les Canadiens consomment de plus en plus leurs nouvelles ailleurs qu'à la télévision et à la radio. Ils les consomment énormément sur Internet et ce sera sur les téléphones mobiles de plus en plus. Nous pensons que ce serait une bonne occasion de réfléchir sérieusement à la façon dont nous nous assurons qu'au cours des trois à cinq prochaines années nous donnons aux Canadiens des bulletins d'informations aussi convaincants, approfondis et pertinents que possible sur toutes les plateformes.

Il se trouve qu'il est pas mal compliqué d'y réfléchir. C'est pourquoi j'ai dit dans ma déclaration que nous l'avons fait. On est à peu près à mi-chemin. Nous espérons pouvoir aller jusqu'au point où nous pourrions en discuter avec notre conseil vers la fin novembre, de manière à pouvoir faire le lancement sans doute à un moment donné au début de l'an prochain. Jane et moi y travaillons de très près, pour essayer de trouver une façon de régler les problèmes d'intégration de plateformes dont Sylvain parlait il y a un instant.

M. Scott Simms: Madame Chalmers, je suppose que vous voudrez en parler également.

Mme Jane Chalmers: Très bien.

M. Scott Simms: Ce que je ne comprends pas... Je vois ce que vous dites dans le contexte de la programmation globale, et je suis entièrement d'accord avec vous. Mais quand vous me dites qu'après 15 ans de diffusion des actualités à l'heure du dîner, il y a eu une baisse. Je me demande où. Où a-t-on enregistré une baisse?

Nous ne voyons pas les choses sous le même angle. À St. John's, cela fonctionne bien. Cela fonctionne peut-être bien également à Edmonton, mais nous ne le savons pas encore. Vous parlez de « stratégie générale », cela m'inquiète, parce que c'est ce qui s'est produit lorsque la durée des actualités avait été réduite à une demi-heure. On a examiné l'ensemble et décidé de réduire la durée de moitié. Oh, surprise, la programmation régionale a souffert à certains endroits.

M. Richard Stursberg: Je célèbre aujourd'hui mon deuxième anniversaire à l'emploi de CBC. Certaines de ces décisions ont été prises avant mon arrivée.

À vrai dire, je dois avouer que je suis d'accord avec vous. Si on veut évaluer les émissions locales de façon intelligente, le seul moyen, c'est de les examiner dans le contexte des collectivités locales et des marchés locaux. L'idée d'appliquer des formules toutes faites partout au pays va, il me semble, tout à fait à l'encontre de la notion d'émissions locales.

Entre autres, nous faisons de grands efforts pour voir comment nous pouvons arriver à répondre aux besoins de chaque région, compte tenu de l'organisation dont nous disposons. Je vous signale que la radio a fait un travail exceptionnel à cet égard ces dernières années, et je sais que Jane exerce des pressions constamment dans ce but.

On n'en a pas fait autant du côté de la télévision, où nous avons toujours procédé de façon relativement centralisée. Dans ce domaine, je crois que nous pouvons en apprendre beaucoup de nos services de radio, et nous essayons d'ailleurs de le faire pour mieux comprendre à l'avenir les problèmes locaux.

• (1625)

Le président: Monsieur Simms, je vous ai accordé plus de temps. Monsieur Malo.

[Français]

M. Luc Malo (Verchères—Les Patriotes, BQ): Madame, messieurs, merci d'être parmi nous cet après-midi.

Quand j'ai su que CBC/Radio-Canada allait diffuser certaines compétitions régies par la FIFA, je me suis rappelé une discussion que j'avais eue avec des athlètes paralympiques à leur retour des Jeux olympiques de Turin. Ils m'avaient fait part de leur déception face au peu de place qu'avaient occupé ces jeux en termes de couverture, surtout au réseau français. En voyant cela, je me dis qu'il y aura peut-être maintenant plus de place pour le sport à la télévision française de Radio-Canada.

M. Sylvain Lafrance: C'est sûrement une bonne façon de voir. En regroupant les services, on a annoncé la création d'un service intégré de sports. Pour l'ensemble des services, on est donc en train de le reconstruire. Honnêtement, on avait abandonné plusieurs franchises et on fonctionnait un peu à l'écart du groupe. On a donc décidé de recréer une direction des sports, qui regroupera toutes les personnes qui travaillent dans le domaine du sport, soit une cinquantaine de personnes à Radio-Canada.

Quant aux droits de la FIFA, je me permets de dire à quel point c'est une bonne nouvelle, autant pour Radio-Canada que pour CBC,

pour plusieurs raisons. D'abord, cela intéresse de plus en plus les Canadiens. Cela a l'énorme avantage d'intéresser les Canadiens de toute origine. Actuellement, s'il y a des sports qui sont rassembleurs au-delà des origines, ce sont bien ceux représentés par la FIFA. Bien sûr, nous sommes extrêmement heureux d'avoir cette franchise. Chez nous, au service des sports, on était naturellement extrêmement contents.

Pour nous, le service français est un point de départ. On veut effectivement reconstruire une franchise qui tournera autour de la FIFA, du sport amateur et des nouvelles sportives. Bientôt, on annoncera les grandes orientations de ce service de sport, mais je peux dire que cela commence déjà à se dessiner un peu. Ceux qui nous observent commencent à comprendre un peu quelle sera cette stratégie, qui tournera aussi autour du sport amateur.

M. Luc Malo: Je ne vous apprendrai rien en vous disant qu'il y a encore certaines régions de l'Abitibi qui ne reçoivent pas les signaux de Radio-Canada. Je me demande simplement si une antenne, qui est souhaitée et souhaitable, verra le jour bientôt pour couvrir tous ces secteurs qui ne reçoivent pas encore les signaux.

M. Sylvain Lafrance: Parlez-vous de la télé, ou de la radio?

M. Luc Malo: Il s'agit de la radio à La Sarre.

M. Sylvain Lafrance: La radio n'est pas captée à La Sarre? Excusez mon étonnement, mais je crois qu'elle l'est.

M. Luc Malo: Il y a encore certains secteurs où elle ne l'est pas.

M. Sylvain Lafrance: Il y a encore des endroits où elle ne l'est pas?

On va le vérifier. Je n'étais pas au courant du problème. Je croyais vraiment qu'on était capté partout, parce qu'il y a cinq ans, on a ouvert notre station à Rouyn-Noranda qui diffuse sur l'ensemble du territoire. Je croyais vraiment qu'elle était captée sur tout le territoire, mais je vais sûrement vérifier.

M. Robert Rabinovitch: S'il y a un vide, il faut le corriger.

M. Luc Malo: Donc, à votre avis, selon l'information que vous possédez, le signal est capté d'une façon constante partout sur le territoire québécois?

M. Sylvain Lafrance: Honnêtement, je savais qu'il y avait un problème à l'époque dans le Témiscamingue, mais je pense qu'on l'a réglé. Pour ce qui concerne La Sarre, je suis extrêmement surpris, et je vais le vérifier.

M. Luc Malo: Tant mieux si le problème est déjà réglé.

À l'heure actuelle, le comité étudie toute la question du droit d'auteur. Je me demandais si, avec les services intégrés tels la radio, la télé et l'Internet, cela vous posait de nouveaux défis pour respecter les exigences en ce qui a trait au droit d'auteur.

M. Sylvain Lafrance: Oui, énormément.

Il y a environ six mois, on a signé une convention avec l'Union des artistes. En fait, la technologie évolue tellement rapidement qu'au moment où on signait la convention, on créait de nouveaux bidules. Par exemple, la baladodiffusion ne fait pas partie de la convention avec l'UDA, parce qu'elle est née à peu près pendant les négociations.

Il y a donc beaucoup de pourparlers avec les syndicats d'artistes. Cela se passe assez bien. Dans bien des cas, on a des ententes qui nous permettent de faire un peu de recherche et de développement sur des produits, mais c'est compliqué, d'abord parce qu'on parle de l'ensemble du pays. C'est international, cela touche l'ensemble des plateformes et les modèles économiques changent. Donc, le degré de complexité est très élevé, mais on va y arriver.

Jusqu'à maintenant, cela ne nous a pas empêchés de faire beaucoup de développement en matière de nouvelles technologies, tout en respectant l'ensemble des ententes que nous avons, sans brusquer les choses. Jusqu'à présent, on réussit quand même à avancer à un bon rythme, mais c'est un défi énorme, d'une extrême complexité.

M. Luc Malo: Vous avez parlé tout à l'heure de baladodiffusion. Pouvez-vous me parler de la réponse des gens par rapport à ce nouveau service, de son utilisation et de vos résultats?

•(1630)

M. Sylvain Lafrance: Je peux dire que cela fonctionne très bien. Je n'ai pas les chiffres en tête, mais on est très satisfait, à la fois par la balado audio, que l'on peut retrouver sur le service *Bande à part*. Il y a également l'émission *Les premières à la carte*, qui fait revivre les meilleurs moments diffusés à la Première Chaîne. Il y a des émissions, dont celles de Christiane Charette, qui sont disponibles en ballado audio.

On a maintenant les balado vidéo. Le dernier était une émission d'affaires publiques sur les événements du 11 septembre, vu du Canada. Cette émission était en balado vidéo, et on est assez impressionné par les résultats. Cela nous permet de rejoindre un auditoire plus jeune, ce qui est extrêmement important pour nous, mais surtout d'apprendre à mieux connaître les technologies émergentes comme celles-là, qui sont très différentes de ce qu'on a fait jusqu'à maintenant. Donc, nous sommes très satisfaits du développement.

[Traduction]

Le président: Je vous en remercie.

Monsieur Fast.

M. Ed Fast (Abbotsford, PCC): Merci, monsieur le président.

Je vous remercie tous les quatre d'être venus nous rencontrer. Pour certains d'entre nous, c'est la première occasion que nous avons de vous rencontrer en personne.

Les attachés de recherche ont eu la gentillesse de fournir aux membres du comité un document d'information dans lequel on trouve entre autres un tableau illustrant la diminution de la part d'écoute de CBC, par groupe de stations, entre 1993 et 2004. On voit que la part est passée d'un peu moins de 13 p. 100 à environ 6,5 p. 100. C'est une baisse importante. La part a diminué dans toutes les provinces, sauf au Québec. La situation semble meilleure au Québec, mais je ne vais pas en parler maintenant. Cela illustre néanmoins certaines des difficultés auxquelles CBC est confrontée.

J'ai eu l'occasion d'examiner le rapport Lincoln, un rapport préparé, je crois, par une version précédente de notre comité. Dans ce rapport, on soulignait certains des défis auxquels vous êtes

confrontés, l'évolution rapide de la technologie et, peut-être plus encore, la fragmentation de votre auditoire.

C'est M. Lafrance qui a dit, je crois, que certains voudraient que CBC plaise à tout le monde et son père. Je ne partage pas cette opinion, et la plupart des membres de notre comité reconnaissent, je suppose, que ce serait impossible. Compte tenu des énormes difficultés qui existent et du fait que les Canadiens se rendent compte que le mandat de CBC est beaucoup plus limité que celui de la plupart de ses concurrents, entre autres CTV, CBS, NBC, ABC, ainsi que les canaux payants et spécialisés, j'aimerais connaître l'avis de votre président sur sa vision concernant l'avenir de CBC.

Nous n'avons pas beaucoup de temps — vous disposez probablement d'environ trois minutes — mais vous pourriez peut-être nous donner un aperçu de la façon dont CBC pourrait s'acquitter du mandat qui lui a été donné, d'après vous.

M. Robert Rabinovitch: Comme je l'ai déjà dit au départ, notre mandat est très vaste, et il serait très utile d'en faire l'examen, compte tenu de l'évolution qu'il y a eu, en vue de mettre l'accent sur ce que les Canadiens attendent de nous. Je vous ferai tout d'abord remarquer que malgré la baisse de 13 p. 100 à 6,5 p. 100, notre part d'écoute actuellement est d'environ 7 p. 100. Pour ce qui est de mes... Je ne devrais même pas parler de concurrents, car notre entreprise est différente, mais nous sommes des radiodiffuseurs traditionnels. La part de Global, par exemple, est d'environ 9 p. 100; celle de CTV, qui est de loin en tête de peloton, est d'environ 14 p. 100. Si vous comparez ces parts à celles des années 90, vous constaterez que notre part à tous était de l'ordre de 30 à 40 p. 100. Mais la fragmentation a beaucoup changé les choses. Même en ce qui concerne nos services en langue française, il est étonnant de constater les excellents résultats que Radio-Canada a obtenus, compte tenu de l'ampleur de la fragmentation, du nombre des chaînes. À certains endroits, il y a jusqu'à 90 chaînes, dont certaines très spécialisées.

C'est la réalité avec laquelle nous devons composer. Ajoutez à cela les iPods et toutes les choses de ce genre. Notre rôle n'est pas si compliqué. Certains aspects le sont, mais pas tous. Nous devons être les meilleurs en matière d'actualités locales, régionales et nationales. Nous devons diffuser des dramatiques canadiennes et nous concentrer sur les émissions qui n'intéressent pas les autres diffuseurs en raison de leur coût. Ce sont des émissions très coûteuses, entre autres les dramatiques, et nous devons nous concentrer sur ces émissions. Nous devons également mettre l'accent sur les émissions pour enfants. Et je crois encore que nous devons jouer un rôle... rassembleur, comme on dit en français, puisque je ne trouve pas de mot anglais qui rende aussi bien l'idée. Nous devons nous concentrer sur les événements qui rassemblent la population.

Les émissions sportives sont particulièrement efficaces à cet égard, qu'il s'agisse de sport amateur ou de sport professionnel. Je crois que nous devrions nous concentrer sur ces secteurs, et c'est pourquoi comme M. Stursberg le disait tout à l'heure, il est aussi important pour nous de réévaluer les émissions d'actualités que nous diffusons aujourd'hui, compte tenu de la grande évolution des moyens par lesquels les gens reçoivent ces actualités. Rendu à 10 heures du soir, les gens ont probablement déjà trouvé sur Internet ou par d'autres moyens, les nouvelles sur les dossiers qui les intéressent. Les actualités présentées à cette heure doivent donc porter davantage sur l'analyse que sur les faits, situer les nouvelles dans leur contexte. Des changements de ce genre s'élaborent avec le temps, et c'est le genre de choses que nous devons faire pour nous adapter à l'évolution du milieu.

En ce qui a trait à nos émissions de langue anglaise, nous devons nous attacher plus particulièrement aux dramatiques canadiennes, aux actualités canadiennes et aux émissions d'affaires courantes, qu'elles soient locales, régionales ou nationales. Dans nos émissions de langue française, nous servons en outre une fonction différente pour ce qui est de desservir les communautés francophones hors Québec. Nous avons une responsabilité importante à cet égard, qu'il s'agisse de diffuser les nouvelles, de mettre ces communautés en rapport les unes avec les autres ou de les rassembler. Ce sont des responsabilités différentes mais semblables à certains égards.

• (1635)

M. Ed Fast: Je vous signale que M. Bélanger et M. Angus ont déclaré qu'il n'y aurait peut-être pas d'examen du mandat de CBC. Je ne crois pas que la ministre ait dit cela. En fait, elle a donné instruction au CRTC de réaliser un examen des technologies de radiodiffusion en vue d'examen ultérieurs qui pourraient être faits, et en vue de mettre en place une politique future. C'est probablement une bonne façon de procéder, car il sera sans doute plus facile de comprendre les renseignements venant d'un examen de CBC, par exemple, si on peut situer cette information dans son juste contexte.

Je ne veux pas vous décourager, mais je ne saurais vous dire s'il y aura un examen de CBC. Nous n'avons certes pas fermé la porte à une telle possibilité.

Le président: Merci.

Monsieur Eyking.

L'hon. Mark Eyking (Sydney—Victoria, Lib.): Merci, monsieur le président et merci à nos témoins d'être venus aujourd'hui.

C'est la première fois que je participe à ce comité. J'aimerais faire une observation, puis j'ai quelques questions à poser.

Mon observation est semblable à celle de mon collègue du Bloc au sujet de l'absence de couverture. Je suis originaire du Cap-Breton et CBC/Radio Canada brille par son absence dans le nord de l'île. Il y a une collectivité qui s'appelle Pleasant Bay où les gens sont même prêts à vous fournir un terrain pour que vous puissiez installer une tour — ils en ont fait la demande. Je mentionne cela surtout aux fins du compte rendu, pour faire le lien avec ce que disait mon collègue. Si vous pouviez y jeter un coup d'oeil, ce serait vraiment apprécié.

J'ai deux questions. Premièrement, chez nous on écoute CBC et mes enfants ont tendance à rester avec moi presque toute la matinée et d'écouter la radio, s'il le faut, mais en général vous nous perdez tous l'après-midi.

Je me demandais, lorsque vos producteurs se réunissent autour d'une table... qui écoute la radio de CBC entre 13 heures et 16 heures. Ce n'est pas pour être indûment critique, mais il y a des commentateurs et de la musique et je trouve que ça n'intéresse pas 99 p. 100 des gens. J'aime laisser la radio allumer toute la journée parce que... Mais vous pourriez changer de musique et avoir des émissions qui intéresseraient tous les groupes. Donc, voici ma question: Avez-vous déjà envisagé de changer votre programmation de l'après-midi?

Ma deuxième question concerne les employés. J'ai reçu des plaintes, même de journalistes de CBC, qui travaillent dans ma région. Trouvez-vous que les syndicats, ou autres représentants de vos employés vous privent de souplesse dans vos relations avec les employés — avancement, recrutement de jeunes talents — et que vous pourriez avoir un meilleur mélange ou plus de vie ou une meilleure couverture en week-end si les employés voulaient faire du temps supplémentaire? C'est ma deuxième question.

M. Robert Rabinovitch: Je vais commencer, mais j'aimerais que Jane vous parle des émissions de l'après-midi, car nous avons essayé différentes programmations. Il y a des émissions qui intéressent certaines personnes, et d'autres qui ne marchent pas, mais traditionnellement c'est une période de plus faible écoute à CBC. Les cotes augmentent le matin, atteignent un plateau, redescendent et remontent lors des émissions de retour à la maison.

Mais Jane, vous allez essayer un modèle asymétrique, avec des modifications et des allers-retours dans différents secteurs. Pourquoi ne pas expliquer cela, puis je répondrai à l'autre question.

Mme Jane Chalmers: En ce qui concerne les après-midi, nous sommes en train d'examiner la programmation et nous travaillons très étroitement avec ces personnes. Je tiens à vous en assurer. Nous avons eu l'idée d'augmenter la programmation locale. C'est pour ça qu'il y a une émission de musique. Premièrement, nous avons constaté que dans certaines régions du pays, le retour à la maison commence beaucoup plus tôt et qu'il était donc plus raisonnable de faire débiter l'émission à 15 heures. Nous avons consulté les régions et c'est donc dans votre région que la décision a été prise de faire débiter l'émission de l'après-midi plus tôt ou plus tard. Cela veut dire qu'à certains endroits il y a une heure de programmation locale de plus. Nous voulions que les stations locales aient davantage leur mot à dire sur le genre d'horaire qu'elles souhaitaient créer.

Nous avons également fait de la recherche; nous consultons souvent les gens, nos auditoires, et ils nous ont dit qu'ils préféreraient une émission de musique, puisque l'après-midi les gens écoutent en général la radio pour avoir un fond sonore, et, en fait, la programmation de la radio de CBC est toujours diffusée pour être écoutée.

Nous voulions diffuser de la musique canadienne et... Vous savez quoi? Nous travaillons encore à ce programme et j'espère que vous serez un peu patients avec nous pendant que nous essayons de déterminer exactement ce qui va fonctionner et ce que nous allons faire.

• (1640)

L'hon. Mark Eyking: À ce sujet, si vous écoutez la radio en auto... Je trouve ça vraiment intrigant maintenant, parce que mes enfants et mes parents écoutent la même musique que moi — par exemple Abba ou Neil Young. Nous écoutons tous la même chose. Quelle belle occasion à saisir pour CBC, plutôt que de faire jouer des choses que la plupart d'entre nous n'écoutent pas. C'est ce que je voulais dire.

Mme Jane Chalmers: Je vous comprends, mais j'aimerais quand même vous dire autre chose. Depuis que je travaille à la radio de CBC, nous avons fait beaucoup d'efforts pour stimuler la créativité des gens. Si vous nous avez écoutés pendant l'été et à différentes heures, vous aurez constaté que nous travaillons très fort avec nos producteurs pour créer de nouvelles émissions.

Je veux créer une nouvelle énergie. Je suis très fière de mes collègues qui travaillent à la programmation. Certaines choses fonctionnent un peu mieux que d'autres. Je pense qu'une des difficultés avec cette émission en particulier c'est que nous l'avons lancée un peu trop tôt. Nous aurions dû travailler un peu plus avec... Nous apprenons sans cesse, et nous évoluons en quelque sorte sur les ondes. Nous voulons offrir le genre d'horaires que les gens souhaitent mais nous tenons aussi à être justes envers nos producteurs et nos programmeurs et leur donner le temps qu'il faut pour travailler ensemble et avec l'auditoire pour faire de l'émission ce qu'elle doit être. C'est parfois très difficile, mais inévitablement nous souhaitons que ce soit un processus très positif pour nos gens.

M. Robert Rabinovitch: Je vais répondre maintenant à votre deuxième question. Je crois qu'il serait très injuste de dire que les problèmes que nous avons à recruter de nouveaux talents et de nouvelles personnes pour faire la programmation sont dus à la structure syndicale et à l'entente collective. Nos problèmes tiennent au fait que depuis 20 ans nous avons dû réduire le nombre de nos employés en raison de la réduction de nos budgets et il est tout à fait normal et juste d'avoir des ententes collectives pour protéger les postes de nos employés. Bien sûr, c'est parfois frustrant en raison des règles de suppléance, etc. — et c'est une des raisons pour lesquelles nous sommes satisfaits — mais je dois dire que l'entente en vigueur que nous avons signée avec la Guilde canadienne des médias nous permet de recruter davantage de contractuels et d'employés temporaires et qu'ainsi au moins des jeunes peuvent venir faire souffler un vent frais, aider à créer de nouvelles émissions et devenir avec le temps des employés permanents à leur tour.

Je pense que nous avons acquis une très grande souplesse, mais n'oublions pas que nous parlons d'un organisme en peau de chagrin. Dans une telle situation, il est tout à fait normal de protéger ceux qui sont déjà nos employés.

Le président: Monsieur Abbott.

M. Jim Abbott (Kootenay—Columbia, PCC): Merci beaucoup de votre exposé.

J'ai deux questions, dont une assez générale. J'aimerais que vous nous expliquiez de quoi vous parliez, monsieur Rabinovitch, lorsque vous avez mentionné les droits d'abonnement. C'était vers la fin de votre exposé mais vous l'avez mentionné en passant et je ne comprends pas de quoi il s'agit.

Je pense qu'il serait très utile, pas seulement pour les membres de ce comité mais pour les Canadiens en général qui investissent 900 millions de dollars et plus dans CBC/Radio-Canada chaque année, soit 30 \$ par personne, de comprendre comment vous fonctionnez?

J'ai lu des documents financiers de CBC/Radio-Canada. Ou bien je suis très lent ou quelqu'un a beaucoup de talent pour préparer des documents que le commun des mortels ne peut pas comprendre. J'aimerais vraiment voir un rapport de deux pages tout au plus qui dirait: « La gestion et les frais généraux de la CBC s'élèvent à x dollars; les dépenses de la télévision anglaise de CBC s'élèvent à y; le revenu est de z dollars. » Vous comprenez ce que je veux dire — quelque chose de simple et de précis?

Ce serait exceptionnellement utile et nous permettrait d'engager des discussions plus intelligentes avec CBC si seulement vous pouviez simplifier à outrance les chiffres pour nous.

• (1645)

M. Robert Rabinovitch: En fait, nous avons préparé ce genre de fiches d'information, monsieur, et nous tâcherons de les rendre plus claires et de les envoyer au comité pour qu'on les distribue aux membres. Et, individuellement ou ensemble — et c'est une offre que je fais à tous les membres du comité — et peut-être avec mon directeur financier, si vous le souhaitez, nous sommes toujours prêts à venir vous rencontrer pour discuter de ces chiffres et vous expliquer ce qu'ils représentent.

Nous nous piquons d'être de plus en plus transparents. Je pense que votre gouvernement est synonyme de transparence. Je crois que le gouvernement doit l'exiger de notre part et nous sommes entièrement disposés à l'être. Nous pouvons vous citer des chiffres maintenant de mémoire, car c'est notre pain quotidien, mais il est probablement préférable, si vous le souhaitez — ou si nous en avons

le temps plus tard — de vous fournir un document d'information et ensuite dans vos bureaux ou de nouveau en comité ou ailleurs comme vous le souhaitez, nous serons ravis d'en discuter avec vous, car vous devez être informés et comprendre ce que ces chiffres représentent. Lorsqu'on commence à en faire une ventilation, on constate qu'ils sont très modestes comparativement aux budgets de nos concurrents. Et je ne parle pas des concurrents canadiens mais étrangers.

M. Jim Abbott: Qu'est-ce que vous vouliez dire par des droits d'abonnement?

M. Robert Rabinovitch: Le CRTC tient une audience sur la politique en matière de télévision et il a sollicité les mémoires du public, des télédiffuseurs et aujourd'hui est la date limite pour la présentation de ces documents. Il a souligné un certain nombre d'éléments, dont un est la haute définition. Un autre était le moyen d'augmenter le nombre de dramatiques. Il veut également parler de la santé du système de télédiffusion. Il y a de nombreuses personnes qui sont très inquiètes, surtout au sujet de la télévision traditionnelle, car celle-ci est essentiellement financée par la publicité et après avoir atteint un plateau elle a commencé à diminuer ces dernières années en raison de la popularité croissante de l'Internet et d'autres médias.

Le modèle sur lequel repose la télédiffusion traditionnelle se révélera peut-être être un château de sable. Nous sommes donc nombreux à être très inquiets et à chercher différents moyens de financer la télévision traditionnelle. C'est celle qui produit le plus de nouvelles émissions, soit 80 à 85 p. 100. Nous devons donc nous assurer qu'elle se porte bien et qu'elle peut continuer à évoluer. Le gouvernement nous aide beaucoup au moyen du FCT, des crédits d'impôt, etc., et nous recevons donc tous de l'argent du gouvernement d'une façon ou d'une autre pour notre programmation.

Ce que nous proposons n'a rien de nouveau, et c'est quelque chose que tous les télédiffuseurs traditionnels vont proposer, d'après moi. Maintenant que 85 à 90 p. 100 des Canadiens reçoivent la télévision non par la voie des ondes mais par satellite ou par câble, ils devraient payer des droits pour les émissions que nous diffusons. C'est ce que nous entendons par un droit d'abonnement.

Comme je le disais, il y aura une audience à la fin de novembre. La date limite pour le dépôt des mémoires est aujourd'hui. Je suis sûr qu'on en parlera dans la presse, car presque tous les diffuseurs, publics et privés, vont dire qu'ils ne veulent pas donner gratuitement leur programmation, qu'ils devraient recevoir des droits car il leur faut une autre source de revenu afin de pouvoir continuer à offrir une programmation canadienne.

À CBC/Radio-Canada, nous pensons la même chose. Les financements que nous recevons du gouvernement sont essentiellement statiques, voire à la baisse en dollars constants. Nos revenus de publicité n'augmentent pas et nous ne prévoyons pas d'augmentations spectaculaires, à part peut-être une augmentation liée à l'inflation. Or les coûts de la programmation continuent à augmenter. La quantité de programmes que nous voulons produire augmente considérablement. Richard est rendu, je pense, à 175 heures de dramatiques canadiennes cette année comparativement à 125 heures il y a deux ans, et c'est la même chose pour Sylvain.

Nous considérons donc qu'il serait légitime que les spectateurs paient des droits d'abonnement pour les services que nous leur rendons. Et il faut que vous sachiez que ce débat a lieu également dans d'autres pays.

• (1650)

Le président: Merci.

Monsieur Angus.

M. Charlie Angus: Merci.

Je me demande toujours comment vous faites. Lorsque quelqu'un n'aime pas quelque chose à CTV, il change de station. Si quelqu'un n'aime pas quelque chose à CBC, il téléphone à Charlie Angus, son porte-parole en matière de patrimoine local, régional et national, et il exige des comptes et dit qu'il ne veut pas que ses impôts servent à financer cela.

Par exemple, cet été, j'ai reçu une lettre d'une personne en colère au sujet de votre position pro-israélienne et qui me demandait de vérifier une émission de nouvelles. Deux jours plus tard, j'ai reçu une lettre presque identique exigeant que je fasse quelque chose au sujet de votre position pro-libanaise. Et ces deux lettres se terminaient ainsi: « Je ne veux pas que l'argent de mes impôts serve à financer ce genre de programmation scandaleuse. »

Alors je me demande toujours comment vous faites pour résister aux pressions politiques. Je sais que si vous décidez, par exemple, d'annuler une émission de curling, il y aura certainement des députés du parti ministériel qui prendront la parole à la Chambre pour dire qu'ils ne veulent pas qu'on dépense l'argent de leurs impôts parce qu'ils sont privés de curling.

Cela m'amène à la question soulevée par M. Lukiwski, qui malheureusement n'est pas ici maintenant, mais il était très monté et très fâché au sujet de *Prairie Giant*. Il disait qu'on l'avait montré sous les traits d'un membre alcoolique du Ku Klux Klan. J'ai vu le film. Je pense qu'on le voit avec un verre à la main une fois. Alors que Dieu me vienne en aide si jamais il me voit avec une bouteille de vin après le travail; j'ose à peine imaginer ce qu'il dirait de moi. Mais la question de *Prairie Giant* me semble importante. Elle soulève la question de savoir comment CBC peut présenter des émissions qui ne plaisent pas à tout le monde et du mandat et du plan clairs que vous avez pour agir de manière transparente.

J'ai examiné le cas de *Prairie Giant* et j'ai à la fois la déclaration et la réfutation. Il me semble que le fait d'annuler un film sur la foi des écrits de quelqu'un « anonyme », quelqu'un qui n'ose pas dire son nom, soulève des interrogations. Le fait que j'aie deux ou trois réfutations des chercheurs et des directeurs... Il me semble qu'il devrait y avoir une instance qui pourrait examiner la question de manière indépendante et rendre une décision, mais ce n'est pas ce qui s'est produit avec *Prairie Giant*.

Une personne anonyme a affirmé des choses. Vous n'avez pas permis aux scénaristes de répondre et le film a été abandonné, malgré qu'il soit en nomination pour neuf Geminis. Je me demande donc quels mécanismes vous avez pour protéger non seulement vos écrivains, non seulement vos scénaristes, mais également vos journalistes contre les pressions politiques?

M. Robert Rabinovitch: Permettez-moi de jouer au journaliste et ensuite je lancerai la patate chaude à Richard, si vous le voulez bien, car je pense que vous avez touché dans le mille.

L'histoire de *Prairie Giant* est une des plus compliquées que j'aie jamais vue. Et je pense que toutes les parties ont probablement raison et c'est très frustrant. Pour ma part, je pense que nous avons appris beaucoup de choses pour l'avenir, et je suis tout à fait prêt à vous en parler, et je pense que Richard vous parlera également des normes et de la question de savoir si nous avons été à la hauteur, etc.

Pour ce qui est du journalisme, notre problème et notre tâche c'est de diffuser les faits. Les faits ne sont pas toujours objectifs ou alors

ils sont objectifs pour une personne mais ne le sont pas pour quelqu'un d'autre. Comme vous le dites, vous recevez des courriels. Comme j'appartiens à un groupe minoritaire, je reçois beaucoup de courriels, vous vous en doutez bien. Mais je me console en me disant que nous avons probablement le système d'ombudsman le plus perfectionné au monde et c'est un modèle que nous empruntons d'autres diffuseurs publics. Cet ombudsman n'est pas un apologiste. Les ombudsmans, anglophone et francophone, prennent très au sérieux les plaintes qu'ils reçoivent et ont parfois critiqué sévèrement le journaliste ayant fait le reportage. Très souvent ils donnent raison au journaliste. Nous avons maintenant un manque d'équilibre entre une émission — ça ne peut pas être pendant la même émission mais dans un délai légitime — mais ce sont des principes que l'ombudsman a élaborés, et va continuer d'élaborer, en consultation avec le public.

Je suis très fier du fait que nous ayons ce système qui permet aux membres du public de dire qu'ils ne sont pas d'accord avec notre façon de présenter et de citer les faits. Je pense qu'à cet égard nous nous en tirons raisonnablement bien. Bien sûr, nous recevons pas mal de plaintes, et c'est normal pour de nombreuses raisons.

Dans le cas des dramatiques, c'est encore plus compliqué. Dans une dramatique, il nous arrive de prendre des libertés pour des raisons artistiques; parfois on crée un personnage composé. Cependant, les questions sont tout à fait fondamentales. Peut-on créer un personnage composé et lui donner le nom d'une vraie personne? Si vous jouez à ce jeu et que vous créez des personnages composés, est-ce qu'il ne devrait pas y avoir une règle selon laquelle on ne doit pas utiliser le nom d'une personne réelle mais plutôt présenter l'histoire comme une fiction, contrairement à ce que nous avons fait avec M. Gardiner.

Je pense que Richard devrait lui aussi répondre à cette question.

• (1655)

M. Charlie Angus: Mais CBC diffuse des émissions de télévision depuis 60 ans. N'avez-vous pas encore de politique à ce sujet?

M. Richard Stursberg: Eh bien, je précise que dans le cas des journalistes, particulièrement, il existe un manuel de normes qui contient les normes que tous les journalistes de CBC sont tenus de respecter. Ils reçoivent tous une formation à cet égard. Deuxièmement, le rédacteur en chef a pour tâche de veiller à ce que toutes les nouvelles diffusées par CBC soient conformes aux normes énoncées dans ce manuel. C'est à lui qu'il incombe de le faire.

Pour le reste, comme Bob l'a souligné, si vous estimez que nous n'avons pas fait ce qui convient, vous pouvez déposer une plainte auprès de l'ombudsman, qui fera enquête dans le dossier et décidera si vous avez tort ou raison. S'il juge la plainte non fondée, c'est la fin de l'affaire. Mais s'il vous donne raison, nous prendrons alors toutes les mesures nécessaires pour corriger la situation et nous vous présenterons des excuses.

Enfin, dans le cas de questions d'intérêt public importantes, par exemple des élections, nous mettons sur pied des groupes indépendants. Ces groupes sont chargés de veiller à ce que toutes les parties soient traitées de façon équitable.

Voilà quelle est la norme en matière journalistique.

Du côté des oeuvres de fiction, comme Bob l'a fait remarquer, les choses ne sont pas aussi claires. Ce n'est pas d'hier qu'on crée des personnages composés ou qu'on fait dire ou faire à des personnages ce qu'ils n'ont pas dit ou fait dans la réalité. Comme je l'ai dit précédemment, j'ai trouvé pour ma part la conversation sur *Prairie Giant* très intéressante, très troublante et difficile à résoudre, car il s'agit dans ce cas d'une oeuvre fictive portant sur des événements réels.

Pour les oeuvres dramatiques, il nous faudrait probablement un code semblable à celui qui existe pour le journalisme, car nous aurions ainsi des principes raisonnables sur lesquels nous guider. À l'heure actuelle, nous n'avons rien de ce genre, si ce n'est des règles très générales. Sylvain, Jane et moi en avons discuté, et l'une des choses que nous ferons, c'est de préciser quelle devrait être la juste marge de licence artistique et jusqu'où on peut aller lorsqu'on utilise les noms réels de personnages historiques réels.

Le président: Le temps est dépassé encore une fois, j'en suis désolé.

Monsieur Bélanger.

[Français]

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur le président, j'ai quatre petits points à souligner.

Premièrement, monsieur Stursberg, il y a peut-être des collègues autour de la table qui seraient intéressés de voir à quoi ressemble ce livre pour les journalistes de Radio-Canada. Cela pourrait peut-être nous donner des idées pour mieux interagir avec eux et elles.

M. Richard Stursberg: Absolument. On peut vous en donner une copie sans problème.

L'hon. Mauril Bélanger: Monsieur Rabinovitch, vous êtes président-directeur général de la Société CBC/Radio-Canada depuis 1999, je crois. Je vais vous demander votre opinion et je ne sais si vous voudrez répondre à ma question.

Selon vous, dans un monde idéal, quelle serait la durée minimale d'un engagement financier du Parlement canadien à l'égard du budget de la Société CBC/Radio-Canada? Serait-elle de deux ans, trois ans, quatre ans, cinq ans, six ans ou davantage?

M. Robert Rabinovitch: Disons optimale.

L'hon. Mauril Bélanger: Optimale, d'accord.

M. Robert Rabinovitch: Oui, optimale. Pour nous, la situation n'est pas exactement la même que pour la BBC, en Angleterre, où chaque dix ans...

L'hon. Mauril Bélanger: Dix ans?

M. Robert Rabinovitch: Tous les dix ans, oui, le gouvernement prend une décision relativement à la taxation et à l'inflation. Cela veut dire que la BBC connaît exactement le montant d'argent qu'elle aura pour une période de dix ans. Au cours de la septième année, on commence le débat pour la prochaine décennie.

L'hon. Mauril Bélanger: Donc, on parle d'un minimum de sept ans et d'un maximum, idéalement, de dix ans.

M. Robert Rabinovitch: L'idéal serait dix ans. Je suis prêt à accepter cinq ans, mais...

L'hon. Mauril Bélanger: C'est bien. Mais ce n'est pas un an.

• (1700)

M. Robert Rabinovitch: Non. L'idéal pour nous, c'est dix ans.

L'hon. Mauril Bélanger: Si je comprends bien, vous êtes déjà en train de vous engager dans des productions pour la saison de 2008?

M. Robert Rabinovitch: Au moins cela.

L'hon. Mauril Bélanger: Ça prendrait au moins cela.

M. Robert Rabinovitch: En réalité, Richard et Sylvain ont déjà pris des décisions pour l'année...

L'hon. Mauril Bélanger: J'ai une brève question à poser, puis j'en aurai une autre un peu plus longue ensuite. Au sujet des prochains Jeux olympiques qui se tiendront à Whistler...

M. Robert Rabinovitch: Parlez-vous de ceux de Pékin, ou de ceux qui auront lieu au Canada?

L'hon. Mauril Bélanger: De ceux pour lesquels vous n'êtes pas le diffuseur. Vous êtes le diffuseur pour les Jeux de Pékin.

M. Robert Rabinovitch: Nous serons le diffuseur pour 2008, mais pas pour 2010.

L'hon. Mauril Bélanger: Ce sont ceux de 2010 qui me préoccupent pour la communauté francophone canadienne. Je sais que le détenteur des droits est préoccupé par cette situation et qu'il devait tenter de trouver une solution pour assurer la diffusion à la communauté francophone d'un océan à l'autre.

Savez-vous si on a trouvé une solution? Sinon, Radio-Canada est-elle prête à faire partie de la solution?

M. Robert Rabinovitch: Je dois vous dire que je ne connais pas la solution actuellement. Je sais que lorsqu'ils ont fait leur présentation au Comité international olympique, ils ont dit que le service en français ne serait pas un problème, et que ce serait TQS et RDS qui l'offriraient.

J'ai parlé avec M. Rogue, à Turin, pour lui dire que cette situation serait inacceptable au Canada, car il y a un million de francophones hors Québec qui ont un service en français. Non seulement le service anglais sera traduit en français, mais notre service des olympiques assurera deux programmations complètement différentes.

L'hon. Mauril Bélanger: Ma question vise à savoir si Radio-Canada sera prête à faire partie de la solution.

M. Robert Rabinovitch: Si c'est notre programme en français, je peux dire oui, mais nous n'allons pas seulement prendre leur signal.

L'hon. Mauril Bélanger: Merci. Je respecte cela.

[Traduction]

Permettez-moi de revenir à ma première question, au premier tour de table.

Vous avez souligné qu'en cas d'examen du mandat, il faudrait mettre un certain accent sur la programmation médiatique, c'est-à-dire les actualités locales, régionales et nationales, ainsi que sur...

[Français]

la production de dramatiques et l'élément rassembleur des sports.

[Traduction]

Vous avez également mentionné que vous préconisez un examen périodique de la loi, tous les cinq ans, comme cela se fait dans le cas des banques, par exemple. Mais vous n'avez pas répondu à ma question pour ce qui est de savoir si, dans l'examen du mandat, vous jugez nécessaire qu'on analyse la relation entre CBC et le CRTC, par exemple, ou entre CBC et les autres diffuseurs au Canada, CBC et Radio-Canada.

J'aimerais connaître votre opinion à ce sujet. Si vous n'avez pas le temps de répondre, j'aimerais bien que vous nous envoyiez votre réponse par écrit, une réponse que vous estimez pouvoir donner aux membres du comité sur ce sujet.

M. Robert Rabinovitch: Je n'ai pas vraiment élaboré de position à ce sujet, et nous n'avons pas de position officielle, mais je puis vous dire ceci. Cela dépend de l'étendue de l'examen du mandat et de la question de savoir si l'examen de ce mandat pourrait inclure également des modifications à la loi. À l'heure actuelle, c'est la loi qui dicte — et j'utilise ce terme à bon escient — notre relation avec le CRTC. Mais si dans le cadre du premier examen du mandat on décidait d'ordonner des examens périodiques, tous les sept ans ou tous les dix ans, c'est alors ce qui devrait se faire. C'est ainsi que fonctionne le contrat entre le gouvernement et le radiodiffuseur public.

À mon avis, le rôle du CRTC ne serait plus le même. Dans ce cas, il serait chargé peut-être de surveiller simplement que le contrat est respecté — et encore, je n'en suis pas certain. À mon avis, c'est avec vous que nous devrions avoir ce contrat.

L'hon. Mauril Bélanger: Si je pose cette question, monsieur le président et monsieur Rabinovitch, c'est parce que la Chambre a adopté à l'unanimité un rapport de notre comité dans lequel nous disons que le gouvernement devrait donner à notre comité la possibilité de commenter le mandat de tout examen — qu'il s'agisse d'un examen de la structure ou d'autre chose — avant que cet examen soit entrepris. Il serait important pour les membres du comité d'entendre le point de vue officiel de CBC et de Radio-Canada quant aux éléments qui, d'après eux, devraient faire partie d'un tel examen, s'il y en a un et quand il y en aura un.

Merci.

Le président: C'est maintenant le tour de M. Abbott.

M. Jim Abbott: Nous parlons ici du mandat de CBC, et j'aimerais examiner le dossier des sports. D'après la rumeur, certaines personnes à CTV sont absolument certaines d'obtenir la radiodiffusion de *Hockey Night in Canada* et d'autres choses de ce genre. Compte tenu de l'argent que la diffusion de *Hockey Night in Canada* rapporte à CBC, même en supposant qu'il y ait des coûts, bien sûr, je ne vois pas comment vous pourriez répondre... Je ne suis pas certain que vous puissiez répondre à cette question. Je suis curieux de savoir si vous pourriez nous donner en gros le montant des recettes nettes de CBC, une fois prises en compte les dépenses. Je ne vous en voudrai pas si vous ne pouvez pas répondre à cette question.

• (1705)

M. Robert Rabinovitch: Le fait est que je ne peux y répondre directement.

La question est beaucoup plus complexe. Il faut également savoir ce qu'on fera des quelque 400 heures qui servent actuellement à la diffusion du hockey et quelles émissions seront offertes durant ce temps. Il faudrait tenir compte des coûts du remplacement.

Il serait bien malheureux que la Ligue nationale de hockey donne en fait ce contrat à CTV — et c'est fort possible — car c'est l'un des

plus vieux contrats de CBC. Mais il est bien possible que nous ayons alors à réévaluer sérieusement la quasi-totalité de nos émissions de télévision en langue anglaise.

M. Jim Abbott: Cela m'amène directement à mon argument. Nous avons mis le doigt dessus.

Je ne peux répéter que ce qu'on me dit. J'entends des gens faire l'éloge de tous les services en langue française. J'en entends d'autres faire l'éloge de RDI, de Newsworld et de Radio-Canada International. À l'occasion, j'entends quelques plaintes au sujet de Radio Two, mais tant pis. Cette chaîne ne représente que 3 p. 100 de notre part de marché, et ce n'est donc pas grave.

Le grand problème pour un grand nombre de gens, à l'extérieur de la communauté francophone du Canada, est de savoir exactement quelle est la place de la télévision de langue anglaise de CBC, et vous avez probablement mis le doigt sur le problème.

Parmi les émissions qui distinguent CBC, il y a les actualités, qui sont liées avec Newsworld, mais aussi les Olympiques. CTV a remporté le contrat des Olympiques de Whistler, et il y a maintenant la possibilité qu'on lui confie la diffusion de *Hockey Night in Canada*. Ces émissions sont le fondement de la télédiffusion de CBC en langue anglaise.

Nous allons devoir examiner très sérieusement la question. Quand je dis « nous », je veux dire la ministre, le ministère, CBC, notre comité et les Canadiens, qui devront déterminer exactement quelle doit être la position de la télévision de langue anglaise de CBC, puisqu'il s'agit d'une possibilité bien réelle qui pourrait se réaliser. Nous parlons d'une hypothèse, mais c'est néanmoins une hypothèse très importante qui pourrait avoir des conséquences énormes si elle venait à se concrétiser. Il s'agirait d'un changement fondamental à la télévision anglaise de CBC — sa raison d'être, comment elle fera ses frais, etc.

C'est un très vaste sujet, et je me demande si vous pourriez nous dire ce que vous en pensez.

M. Robert Rabinovitch: Oui, et j'aimerais que Richard aussi commente puisqu'il est justement responsable du dossier.

Je dois dire, monsieur Abbott, que nous aurons des difficultés avec la télévision anglaise pendant très très longtemps en raison tout simplement du degré de concurrence et des autres choix qu'ont les téléspectateurs anglophones. Mais je suis tout aussi convaincu que la télévision anglaise a un rôle à jouer qui ne se limite pas à la diffusion de parties de hockey ou des Jeux olympiques. Si nous ne réussissons pas à nous acquitter de ce rôle, le gouvernement devra alors prendre la décision qui s'impose.

Je crois que nous avons un rôle incroyablement important à jouer en racontant les Canadiens aux Canadiens, en diffusant des émissions dramatiques et cela aux heures de grande écoute et non pas uniquement parce que les conditions de notre licence nous y obligent. Le secteur privé joue aussi très bien ce rôle, mais c'est à nous qu'il incombe de produire des émissions canadiennes de qualité et pas uniquement des nouvelles ou des émissions d'actualité, mais aussi des séries dramatiques et diverses autres catégories d'émissions. L'expression émission dramatique englobe énormément de choses. Lors du renouvellement de la licence de la BBC, on a laissé tomber l'expression « émission dramatique » pour parler plutôt de « divertissement ». Cela signifie que le radiodiffuseur public doit produire des émissions de divertissement.

Je crois donc que c'est aussi ce que nous devons faire. C'est un défi — et je ne veux pas m'attarder sur cette question aujourd'hui — parce que notre financement est nettement insuffisant étant donné les coûts de production très élevés. C'est l'une des raisons pour lesquelles nous préconisons l'instauration de frais d'abonnement et c'est aussi pour cette raison que nous insistons tant sur les mesures que nous avons prises à l'interne pour augmenter nos revenus puisque toutes ces sommes sont réinvesties dans la production d'émissions. C'est aussi pour cela que je suis tout à fait prêt à discuter de tout cela avec vous. Nous avons une stratégie. Il faudra voir si elle s'avérera efficace ou non. Les téléspectateurs canadiens voteront; ils voteront avec leur télécommande.

Richard, voulez-vous ajouter autre chose; c'est une question des plus importantes.

• (1710)

M. Richard Stursberg: Comme je l'ai dit dans mon exposé liminaire, ce qui me préoccupe le plus c'est que le Canada anglais est le seul pays du monde industrialisé qui préfère, et de loin, les émissions de divertissement produites à l'étranger à celles produites au pays. C'est ce qui fait que les Canadiens anglophones préfèrent les dramatiques, les comédies, les séries télévisées, peu importe, américaines. C'est la réalité.

J'estime que c'est l'un des défis culturels les plus fondamentaux au Canada anglais. Les Canadiens anglophones lisent des quotidiens en anglais publiés au Canada. Ils préfèrent les événements sportifs diffusés en anglais au Canada. Mais quand il s'agit d'émissions de divertissement, qu'il s'agisse de télévision ou de longs métrages, la grande majorité d'entre eux préfèrent les produits culturels d'autres pays. Cela signifie que leur imagination est entièrement tournée vers une programmation qui raconte des histoires qui ne sont pas les leurs.

CBC est le seul grand radiodiffuseur du Canada anglais qui soit en mesure de corriger cette situation. Les grilles-horaires de tous les réseaux américains, pardon, je voulais dire canadiens... J'ai dit qu'il s'agissait de réseaux américains parce que c'est essentiellement ce qu'ils sont, qu'il s'agisse de CTV, de Global, de CHUM, peu importe, aux heures de grande écoute, heures pendant lesquelles les Canadiens regardent la télévision, ils ne diffusent que des émissions en provenance des États-Unis. Ces réseaux ne peuvent pas s'en sortir. S'ils tentaient de faire autrement, ils courraient directement à leur ruine.

Comme l'a dit Bob, CBC est le seul radiodiffuseur qui diffuse aux heures de grande écoute des émissions canadiennes. Cela dit, les conséquences économiques de ce choix sont brutales. Permettez-moi de vous donner un exemple concret. Si je voulais acheter une heure d'émissions dramatiques haute gamme à l'heure actuelle, je paierais 200 000 \$ pour une émission américaine qui aurait coûté à produire ici entre 3 et 4 millions de dollars. Pour les 200 000 \$, je peux diffuser cette émission à la télévision et dégager 425 000 \$ de revenu. Une émission canadienne comparable, même si les ordres de grandeur ne sont pas comparables — serait jugée, que cela nous plaise ou non, selon les normes de production d'une émission américaine mais cette émission canadienne coûterait 1,5 million ou 2 millions de dollars l'heure. Quel genre de revenus pourrais-je dégager dans un tel cas? Entre 120 000 \$ et 150 000 \$, peut-être, étant donné la cote d'écoute relative des émissions. Ce n'est pas un mince problème. Combler ce manque à gagner présente un problème de taille.

Je reviens à la question que vous avez posée plus tôt au sujet des sports. Vous vouliez connaître la composition des revenus de la

télévision anglaise. Ils sont actuellement d'environ 580 millions de dollars au total, ce qui inclut Newsworld. De cette somme, environ 275 millions de dollars proviennent de la subvention publique, et environ 305 millions de dollars des revenus gagnés. Autrement dit, environ 55 p. 100 de nos revenus totaux sont gagnés et environ 45 p. 100 proviennent de la subvention publique. Environ 200 millions de dollars de nos revenus gagnés proviennent de la publicité. Et si vous deviez ventiler cette somme, environ la moitié provient de la diffusion d'émissions de sport professionnel.

Voilà pourquoi si nous cessons de diffuser des émissions de sport professionnel, nous nous retrouverons avec un énorme manque à gagner. Le deuxième problème, comme Bob vous l'expliquait, c'est qu'il nous faudrait trouver des émissions pour remplacer les centaines d'heures de sport professionnel que nous diffusons. Or, comme je vous l'ai dit, si nous voulions diffuser des émissions haute gamme, qu'il s'agisse de documentaires, de dramatiques ou de comédies canadiennes, cela serait énormément coûteux. Nous avons donc un double problème. D'une part il y a la perte de revenus et d'autre part les coûts des émissions de remplacement.

Vous avez absolument raison de dire que si nous cessons de diffuser, en tout ou en partie, ces émissions sportives, les revenus de la télévision anglaise seraient gravement compromis.

Le président: Je vous remercie de votre réponse.

Nous allons entreprendre une autre série de questions parce que j'ai trouvé les échanges très intéressants.

Monsieur Bélanger.

L'hon. Mauril Bélanger: Je veux poursuivre dans cette veine.

Quand vous avez parlé des sports, M. Abbott songeait à *Hockey Night in Canada*. Il y a d'autres sports. J'imagine que vous avez décroché la Coupe mondiale de soccer — je ne sais pas pour combien de temps — et il y en a peut-être d'autres, et c'est très bien. Si *Hockey Night in Canada* devait aller ailleurs — et même si l'émission ne déménage pas — il faut aborder de front le principe de la télévision publique au pays à cause des chiffres que vous venez de donner, que j'avais d'ailleurs déjà entendus. À l'époque, je pensais que c'était 54 p. 100; aujourd'hui c'est 55, à peu près.

La question à laquelle le pays — et pas seulement le Parlement — doit faire face, c'est de savoir si nous voulons ou non de la radiodiffusion publique. Dans l'affirmative, combien cela va-t-il coûter et combien sommes-nous prêts à payer?

Voulez-vous répondre?

• (1715)

M. Robert Rabinovitch: J'aimerais faire distribuer deux feuillets au comité. Le premier illustre le financement public par habitant pour la radiodiffusion publique pour à peu près tous les pays, pour mettre les choses en contexte. Sur la deuxième feuille, parce qu'on nous demande de temps à autre ce qu'est un radiodiffuseur public et ce qu'il fait, nous avons choisi la BBC, ABC, la RAI — je ne me souviens plus quelle est l'autre — et nous considérons le pourcentage de chaque grille consacré aux dramatiques, aux sports, à l'information. Je vous la donne à titre d'information parce que si nous voulons en discuter et en débattre, il faut voir ce que font les autres pays et ce qu'a fait le Canada par le passé pour voir quelle doit être la réponse. C'est bien pour cela que l'examen du mandat est important. Je ne peux pas dire je veux abandonner telle ou telle chose, mais je peux dire que je ne peux pas faire telle ou telle chose à moins de vouloir y investir des fonds. L'examen du mandat est donc l'occasion de définir ce que fait le radiodiffuseur public à un moment donné.

L'hon. Mauril Bélanger: L'élément commun que l'on trouve au comité et dans les résolutions qui ont été adoptées à l'unanimité par la Chambre, hormis le souhait et l'acceptation par la Chambre que le comité ait l'occasion de se prononcer sur les modalités du mandat, quel qu'il soit, c'est qu'il y a un souhait clair de la part du comité que quelle que soit la structure d'examen du mandat qui est choisie, il doit y avoir des consultations publiques auprès d'un très grand nombre. Je ne peux pas imaginer que CBC ou Radio-Canada ne soit pas en faveur de ce principe.

Poussons plus loin. Si nous sommes effectivement à la croisée des chemins — et ce sont la convergence, la fragmentation, l'immobilisme et donc la baisse proportionnelle du financement public qui nous y ont amenés — est-ce que CBC/Radio-Canada, du fait du large accès dont elle bénéficie auprès des Canadiens, ne pourrait pas utiliser ses propres ressources pour mobiliser les Canadiens dans ce débat au profit de la radiodiffusion publique au pays? Est-ce quelque chose que vous avez envisagé ou êtes prêts à faire?

M. Robert Rabinovitch: Monsieur Bélanger, c'est quelque chose que nous faisons sur une base régulière. Cela va des groupes témoins jusqu'à des sondages en profondeur en passant par des discussions avec des leaders, mais au bout du compte, c'est au gouvernement de décider ce que nous devons faire et ne pas faire.

L'hon. Mauril Bélanger: C'est ce qui m'inquiète actuellement, pour être honnête, parce que sauf votre respect, M. Abbott a signé le rapport minoritaire quand il était dans l'opposition, disant qu'il y a peut-être lieu de commercialiser la télévision de langue anglaise. Telles sont les réalités et nous devons y faire face. Ce dont vous parlez, ce ne sont pas de nombreuses consultations publiques ou de la mobilisation. Je parle de recourir aux outils de la radiodiffusion — radio ou télévision — pour aller au devant de la population parce que je crois savoir que plus de 90 p. 100 des Canadiens sont en faveur du financement de la radiodiffusion publique et appuient l'idée de soutenir financièrement la radiodiffusion publique au pays. Voyons si c'est le cas, quel est le degré de cet appui, et si CBC est bien toujours le mécanisme de prédilection de la radiodiffusion publique. Je ne peux pas imaginer un pays comme le nôtre où il n'existerait pas une radiodiffusion publique à CBC/Radio-Canada.

J'essaie de voir si peut-être Radio-Canada/CBC ne pourrait pas mobiliser de manière plus active les Canadiens dans le débat actuel.

M. Robert Rabinovitch: Comme vous le savez, de temps à autre d'autres organismes indépendants de nous — parce qu'il y a des limites à ce qu'on peut faire pour prêcher pour sa paroisse — ont réalisé des sondages très importants, et les chiffres en faveur du radiodiffuseur public sont extrêmement élevés. Il y en a qui veulent de la radio, d'autres de la télé, de l'anglais, du français. Presque tous les Canadiens trouvent quelque chose qui leur plaît. Et comme vous le savez, nos services sur Internet sont les plus populaires de tous les services canadiens sur Internet. Nous avons donc de quoi être fiers et nous sommes donc très plébiscités par ceux qui fréquentent nos services. Mais, pour être honnête, cela ne se traduit pas par le soutien financier dont nous avons besoin. Comme Jane l'a dit, 6 millions de Canadiens n'ont pas de services de radio de langue anglaise qui leur appartiennent en propre et notre service est très local.

Pour être honnête, je pense que l'examen du mandat est une bonne façon de procéder pour décider comment et où et sur quoi nous devrions nous concentrer.

• (1720)

Le président: Avant de laisser M. Kotto poser la prochaine question, je veux informer tout le monde que la sonnerie se fera entendre à 17 h 30. Il y a un vote ce soir. Après la question de M.

Kotto, s'il arrive à être concis et vous aussi, nous lèverons la séance quand la sonnerie se fera entendre.

M. Robert Rabinovitch: Merci. Je pense que cela nous a tous plu. Voilà le genre d'échanges que nous devons avoir avec les parlementaires et le grand public. Nous nous mettrons à votre disposition quand il vous plaira. Si vous voulez que nous nous attardions à un service plutôt qu'à un autre, nous pourrions le faire. Si vous voulez discuter avec nous indépendamment, nous sommes tout à fait prêts.

Le président: Merci.

J'ai quelques questions moi aussi, mais comme je suis le président, je prends la parole en dernier. Si la sonnerie se fait entendre, je vous ferai parvenir mes questions en espérant que vous y répondrez.

Merci.

Monsieur Kotto.

[Français]

M. Maka Kotto: Merci, monsieur le président.

Tout d'abord, pour rassurer mon collègue, il y avait deux motions. La première nous intégrait relativement à un projet de redéfinition du mandat de Radio-Canada et aurait été une initiative de la ministre du Patrimoine canadien et de la Condition féminine. La deuxième, qui a été adoptée par ce comité, demandait au comité de passer en revue les mandats des sociétés d'État, dont Radio-Canada. Nous allons donc nous revoir incessamment. On aura encore d'autres questions à vous poser.

Je reviens sur ce débat sur la dualité culturelle, linguistique, qui peut s'étendre à la télévision en particulier. Il s'agit d'un débat qu'on a eu dans le cadre de l'étude sur la politique cinématographique tenu lors de la dernière législature et qui portait sur la distinction des marchés.

C'est malheureux, mais nos amis anglophones du Canada ont le malheur d'avoir la langue anglaise en partage avec les États-Unis. C'est probablement la source de la faiblesse même de CBC. Cela se ressent également sur le plan cinématographique, où il n'y a qu'une atteinte d'à peine 1 p. 100 des parts du marché, alors qu'au Québec, on contrôle, au cinéma, près de 18, voire même 20 p. 100 des parts du marché.

De votre point de vue, compte tenu du fait qu'il y a des rumeurs selon lesquelles on veut retirer un appui public à CBC, y aurait-il un impact sur la SRC?

M. Sylvain Lafrance: Naturellement, il existe un principe de vases communicants, puisque c'est une seule entreprise. Vous avez raison de mentionner que les deux environnements sont différents à plusieurs niveaux. Je ne pense pas que ce soit simplement une question de protection linguistique. Il y a toute une question historique au Québec qui se traduit non seulement à Radio-Canada/CBC, mais dans plusieurs industries culturelles. Vous avez mentionné le cinéma; il y a aussi la musique.

Au Québec, il existe un *star system* assez puissant qui permet une grande force de rétention. L'industrie de la télévision québécoise — je ne parle pas seulement de Radio-Canada — est un succès énorme, non seulement dans le monde, si on la compare à d'autres industries télévisuelles, mais également dans le domaine culturel. Je connais peu d'entreprises culturelles qui réussissent à obtenir un taux de rétention comme celui-là. On peut facilement estimer que 75 p. 100 des francophones du pays regardaient, hier soir, une émission de télévision en français qui vient d'ici. C'est un taux énorme de rétention d'un auditoire pour une industrie culturelle, et c'est important.

Je pense qu'il existe au Québec une convergence de vues entre les diffuseurs quant à l'importance de cette industrie et la conservation de cette force, parce que c'est énorme. Autant dans le milieu de la production indépendante que chez les diffuseurs, il y a une convergence de vues sur l'importance de s'entendre sur les grands objectifs, pour conserver une industrie qui a autant de succès.

Je ne sais pas si cela répond à votre question.

M. Maka Kotto: Ça répond parfaitement à ma question et ça m'amène à interpellier mes collègues ici présents.

On constate des faits qui sont là et qu'on ne peut pas nier. Dans le cas où le gouvernement retirerait son soutien financier à la CBC, il y aurait cet impact, mais il y en aurait un autre également. La population canadienne anglaise serait condamnée à une acculturation, à une aliénation culturelle, même à l'égard de ce qui provient des États-Unis.

Est-ce que tout le débat entourant le rapport Lincoln aura été en vain? Ce sont des questions qu'il faudra se poser quand nous aborderons ici même la redéfinition du mandat de Radio-Canada. Il faudra lier ces deux enjeux, en l'occurrence l'enjeu financier et l'enjeu culturel.

• (1725)

[Traduction]

M. Richard Stursberg: Je n'ai qu'une petite chose à ajouter. Ce que vous dites est tout à fait juste, et ce que Sylvain dit l'est aussi. Nous vivons dans deux mondes tout à fait différents. Honnêtement, en français, tout va bien; les gens regardent les émissions de télévision canadiennes et des films canadiens — ça se passe très bien. En anglais, ça se passe très mal. Et le problème n'est pas nouveau; il existe de tout temps et nous sommes aux prises avec une situation très difficile.

Pour être honnête avec vous, je trouve, si j'ai bien compris les prémisses de votre question — à savoir si le gouvernement devait décider de retirer à CBC son financement, cela aurait des conséquences pour Radio-Canada... L'idée que le gouvernement cesserait de financer un secteur qui a le plus grand mal à se définir et à définir sa culture, précisément en raison des facteurs que vous avez mentionnés — la proximité des États-Unis et la langue commune... Abandonner ce secteur mais continuer de financer celui qui se porte bien me semblerait être un paradoxe amer.

M. Jim Abbott: Je pense qu'il importe de dire publiquement...

Le président: Pardon, monsieur Abbott. Ce n'est pas votre tour. Il ne s'agit pas d'un débat.

M. Jim Abbott: Je ne veux pas manquer de respect à l'endroit de quiconque, mais je ne peux pas laisser sans réplique l'assertion de M. Kotto.

Le président: Pardon, mais je pense qu'il le faut. Vous pourrez contester les allégations de M. Kotto dans le couloir. Il y a une formule à suivre et je dois la respecter.

M. Jim Abbott: Désolé, mais ce que M. Kotto a dit est monté de toutes pièces et je ne comprends pas pourquoi il a tenu ces propos. Le gouvernement du Canada n'a aucune intention de ce genre et je veux que cela figure au compte rendu du comité.

Le président: Ça l'est.

M. Jim Abbott: Merci.

Le président: J'allais commenter cela pour dire que c'est peut-être inventé de toutes pièces. Comme je suis le président, je suis impartial, mais je n'ai rien entendu du côté du gouvernement indiquant quoi que ce soit de ce genre.

[Français]

M. Maka Kotto: Monsieur le président, je parlais d'une hypothèse.

[Traduction]

Le président: Dans ce cas, il s'agit d'une hypothèse. Très bien.

Sur ce, merci beaucoup d'être venus aujourd'hui. J'ai apprécié. J'ai trouvé cela très intéressant.

Merci. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

**Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :
Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:
<http://www.parl.gc.ca>**

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.